

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
Fr.s. 140.—
Fascicule mensuel:
Fr.s. 14.—

100^e année - N° 6
Juin 1984

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS

- Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Adhésion: République de Corée. 213
Traité de Budapest (micro-organismes). Entrée en vigueur de la modification à l'article 10.7)a) 213

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- OMPI/Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe/Centre national pour la science et la technique de l'Arabie saoudite. Séminaire de propriété industrielle pour les Etats arabes du Golfe 214

RÉUNIONS DE L'OMPI

- Union de Paris
I. Conférence diplomatique de revision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (quatrième session). 215
II. Groupe de travail chargé des questions techniques relatives à la protection juridique du logiciel 226

ÉTUDES GÉNÉRALES

- La récente législation sur les brevets et les marques aux Etats-Unis d'Amérique (G.J. Mossinghoff) 236

NOUVELLES DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- Administrations nationales et régionales de la propriété industrielle 247

- CALENDRIER DES RÉUNIONS. 258

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- Note de l'éditeur
PORTUGAL
Décret-loi N° 176/80 (du 30 mai 1980). Texte 1-001

- SUÈDE
Loi sur les brevets (N° 837 du 1^{er} décembre 1967, telle que modifiée en dernier lieu par la Loi N° 433 du 19 mai 1983) Texte 2-001

© OMPI 1984

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0033-1430

Notifications

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Adhésion

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Le Gouvernement de la République de Corée a déposé le 10 mai 1984 son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970.

Ledit instrument contient la réserve suivante:

«La République de Corée déclare, conformément à l'article 64, alinéa 1), dudit Traité, qu'elle n'est pas liée par les dispositions du chapitre II du Traité concernant l'examen préliminaire international.» (*Traduction*)

Ledit Traité entrera en vigueur à l'égard de la République de Corée le 10 août 1984.

Notification PCT N° 44, du 14 mai 1984.

Traité de Budapest (micro-organismes)

Entrée en vigueur de la modification à l'article 10.7)a)

La modification ci-dessous, apportée au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, fait à Budapest le 28 avril 1977, est entrée en vigueur le 24 mai 1984:

— à l'article 10.7)a), «tous les trois ans» est remplacé par «tous les deux ans».

Cette modification affecte la périodicité des sessions de l'Assemblée de l'Union de Budapest.

Cette modification a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de l'Union de Budapest le 26 septembre 1980. A cette date, le nombre des Etats contractants, et, en conséquence, le nombre des membres de l'Assemblée, était de cinq. Ces Etats étaient la Bulgarie, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Hongrie et le Japon. Ladite modification est entrée en vigueur après la réception par le Directeur général des notifications de son acceptation de la part du nombre requis d'Etats contractants qui étaient membres de ladite Assemblée au moment de son adoption, soit des trois quarts des cinq Etats membres précités. Le nombre requis de notifications d'acceptation est de quatre. Elles ont été reçues des Etats suivants, énumérés dans l'ordre chronologique (la date de réception des notifications étant indiquée entre parenthèses): Hongrie (27 janvier 1982), Bulgarie (18 mars 1982), Etats-Unis d'Amérique (14 novembre 1983), France (24 avril 1984).

Selon les dispositions applicables du Traité de Budapest, la modification lie non seulement «tous les Etats contractants qui étaient des Etats contractants au moment où l'Assemblée a adopté la modification» (article 14.3)b)) mais aussi «tous les Etats contractants qui deviennent Etats contractants après la date à laquelle l'Assemblée a adopté la modification» (article 14.3)c)).

Notification Budapest N° 38, du 30 avril 1984.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

OMPI/Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe/Centre national pour la science et la technique de l'Arabie saoudite

Séminaire de propriété industrielle pour les Etats arabes du Golfe

(Riyadh, 7-9 mai 1984)

NOTE*

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a prêté son concours au Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe et au Centre national pour la science et la technique de l'Arabie saoudite pour l'organisation d'un *Séminaire de propriété industrielle* qui s'est tenu dans la capitale du Royaume d'Arabie saoudite, à Riyadh, du 7 au 9 mai 1984.

Le Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe a été institué le 21 rajab 1401, correspondant au 25 mai 1981, entre le Royaume d'Arabie saoudite, l'Etat de Bahreïn, l'Etat du Koweït, l'Etat du Qatar, le Sultanat d'Oman et les Emirats arabes unis «aux fins de la coordination, de l'intégration et de l'établissement de relations, dans tous les domaines, entre les Etats membres et aux fins d'atteindre à l'unité entre ces Etats» (article 4 de la Charte¹). Parmi les objectifs du Conseil figurent l'«élaboration de dispositions similaires dans divers domaines, y compris ... les affaires législatives et administratives» et la «promotion du progrès scientifique et technique¹».

Le Centre national pour la science et la technique de l'Arabie saoudite a été créé vers la même époque et il est actuellement en pleine expansion. Parmi les nombreux projets en cours, il convient de citer en particulier un grand Centre de documentation scientifique. L'Office des brevets de l'Arabie saoudite fait partie de ce Centre.

Le Séminaire a été ouvert par le Ministre de l'industrie et de l'électricité du Royaume d'Arabie saoudite, M. El-Zamil, par le Secrétaire général du Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe, M. l'Ambassadeur Bishara, par le Président

du Centre national pour la science et la technique, M. El-Adhel, et par le Directeur général de l'OMPI, M. Arpad Bogisch.

Trente personnes provenant de chacun des pays susmentionnés ont participé au Séminaire.

Le Séminaire a consisté en exposés, qui ont été suivis de débats, donnés par M. Edward Armitage, ancien *Comptroller-General* de l'Office des brevets du Royaume-Uni et actuellement Président de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), M. Gerald J. Mossinghoff, Sous-Secrétaire au commerce et Commissaire des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, M. Arpad Bogisch, Directeur général de l'OMPI, et M. Marino Porzio, Vice-directeur général de l'OMPI. Les exposés ont traité de la propriété industrielle en général, du rôle de la propriété industrielle dans le développement et le transfert des techniques, des structures administratives (nationales et régionales) de propriété industrielle et des licences de brevets et de marques. Tous les orateurs ont particulièrement attiré l'attention sur la coopération aux niveaux mondial et régional dans le domaine de la propriété industrielle.

Un participant de chacun des six pays a présenté un rapport sur la situation de la législation en matière de propriété industrielle ainsi que de l'administration de celle-ci dans son pays.

Le dernier jour du Séminaire, les représentants des six pays se sont réunis afin d'étudier l'opportunité d'instituer un système de brevet commun et ont recommandé, au cas où les autorités compétentes de leurs gouvernements respectifs devaient l'estimer souhaitable, qu'un tel système soit institué dans le cadre du Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe et qu'il bénéficie de l'assistance technique de l'OMPI.

Compte tenu du développement industriel extrêmement rapide et particulièrement réussi des six pays, ainsi que de la place importante qu'ils occupent dans le transfert des techniques et le commerce internationaux, l'établissement d'institutions modernes et résolument orientées vers l'avenir dans le domaine de la propriété industrielle apporterait un grand bénéfice et serait éminemment souhaitable, tant pour lesdits six pays que pour le monde dans son ensemble.

* Rédigée par l'OMPI.

¹ Traduction du Bureau international de l'OMPI.

Réunions de l'OMPI

Union de Paris

I.

Conférence diplomatique de revision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle

Quatrième session
(Genève, 27 février-23 mars 1984)

NOTE*

La quatrième session de la Conférence diplomatique de revision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle s'est tenue à Genève du 27 février au 23 mars 1984¹.

Trois cent quatre personnes ont assisté à ladite session. Au total, 92 pays ont été représentés.

Des 93 pays membres de l'Union de Paris, les 69 suivants étaient représentés : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Liban, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Monaco, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Syrie, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre.

Les pays suivants, non membres de l'Union de Paris mais membres de l'OMPI, étaient représentés : Arabie saoudite, Chili, Chine, Colombie, El Salvador, Guatemala, Honduras, Inde, Jamaïque, Mongolie, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Somalie, Yémen [18].

* Rédigée par le Bureau international.

¹ Pour les notes relatives aux première, deuxième et troisième sessions, voir *La Propriété industrielle*, 1980, p. 142; 1981, p. 341; et 1983, p. 111, respectivement.

Les pays suivants, membres ni de l'Union de Paris ni de l'OMPI mais membres des Nations Unies, étaient représentés: Angola, Bolivie, Equateur, Venezuela, Yémen démocratique [5].

Dix organisations intergouvernementales et 10 organisations internationales non gouvernementales étaient représentées par des observateurs.

La liste des participants suit la présente note.

Les principaux membres suivants des bureaux de la Conférence ont continué d'assumer leurs fonctions pendant la quatrième session: M. l'Ambassadeur A. Sène (Sénégal), Président de la Conférence; M. l'Ambassadeur F. Jiménez Dávila (Argentine), Président de la Commission principale I; M. Gy. Puzsai (Hongrie), Président de la Commission principale II; M. G.J. Mossinghoff (Etats-Unis d'Amérique), Président de la Commission principale III.

La Conférence en séance plénière a procédé à l'élection des membres des postes vacants des bureaux. Des neuf postes de vice-président de la Conférence, six étaient vacants et ont été remplis par M. D.S. McCracken (Canada), M. l'Ambassadeur K. Chiba (Japon), M. F.J. Cruz González (Mexique), M. J.J. Bos (Pays-Bas), M. C. Fernández Ballesteros (Uruguay) et M. D. Ćemalović (Yougoslavie). Des deux postes de vice-président de la Commission principale I, un seul était vacant et a été rempli par M. T. Kivi-Koskinen (Finlande). Les deux postes de vice-président de la Commission principale II étaient vacants et ont été remplis par M. C.H. Friemann (Australie) et M. T.C. Choi (République de Corée). Des deux postes de vice-président de la Commission principale III, un seul était vacant et a été rempli par M. l'Ambassadeur H.J. Brillantes (Philippines). Un poste vacant dans la composition de la Commission de vérification des pouvoirs a été rempli par le Ghana (en remplacement du Kenya). La Commission de vérification des pouvoirs a élu un nouveau Président en la personne de M. A. McCarthy (Ghana). Le Comité de rédaction a élu un nouveau Président en la personne de M. J.-C. Combaldieu (France), et un nouveau Vice-président en la personne de M. B. Saci (Algérie).

Lors de la quatrième session, la Conférence en séance plénière a tenu quatre réunions, la Commission principale I a tenu sept réunions et la Commission principale II a tenu six réunions.

Chacun des trois Groupes «régionaux» a tenu une ou plusieurs réunions presque chaque jour de travail de la quatrième session. Les délégués sui-

vants ont été les porte-parole des trois Groupes: M. E.E.E. Mtango (République-Unie de Tanzanie) pour le Groupe des pays en développement; Mme E. Steup (République fédérale d'Allemagne) pour le Groupe B (pays industrialisés à économie de marché); M. I. Nayashkov (Union soviétique) pour le Groupe D (pays socialistes).

Pour examiner l'article 5A (qui traite des licences obligatoires et de la déchéance des brevets) de la Convention de Paris ainsi que d'autres dispositions concernant les brevets, la Commission principale I a formé un Groupe de travail sur les questions relatives aux brevets composé des membres de sept délégations de chaque Groupe régional. Toutes les délégations ont été admises à suivre les délibérations du Groupe de travail. Ce dernier a tenu cinq réunions et était présidé par le Président de la Commission principale I, M. l'Ambassadeur F. Jiménez Dávila (Argentine). A la suite des délibérations du Groupe de travail, la Commission principale I a poursuivi ses débats sur l'article 5A. Certaines idées ont été avancées par le Groupe des pays en développement pour examen par les autres Groupes, mais aucune proposition nouvelle d'amendement n'a été présentée par les délégations et aucun accord n'a pu être réalisé sur l'article 5A.

Les réunions concernant l'article 10^{quater} de la Convention de Paris, qui concerne les indications géographiques et les marques, ont été présidées par M. T. Kivi-Koskinen (Finlande), Premier Vice-président de la Commission principale I, conformément à un accord conclu lors de la première session de la Conférence diplomatique (Genève, 1980) selon lequel les questions relatives aux appellations d'origine seraient discutées sous la présidence du Vice-président de la Commission principale I délégué d'un pays du Groupe B. Au cours de ces réunions, une proposition faite par 23 délégations du Groupe B a donné lieu à des discussions intenses. Cependant, elle n'a été ni rejetée ni adoptée par la Commission principale I.

La Commission principale II a examiné deux nouveaux documents contenant des propositions relatives à la définition des brevets et des certificats d'auteur d'invention à insérer dans l'article premier de la Convention de Paris. Aucune de ces propositions n'a été rejetée ou adoptée par la Commission principale II, mais elles ont fait l'objet de discussions approfondies.

Lors de sa réunion du 23 mars 1984, et sur proposition des porte-parole des trois Groupes régionaux, la Conférence en séance plénière a adopté la résolution suivante:

«1. La Conférence diplomatique de revision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, lors de sa réunion tenue à Genève le 23 mars 1984, recommande à l'Assemblée de l'Union de Paris pour la protection de la pro-

priété industrielle de convoquer la Conférence diplomatique, pour ce qui sera sa cinquième session, dès qu'elle verra des perspectives de résultats positifs.

»2. Les pays qui participent à la Conférence diplomatique demandent que l'Assemblée de l'Union de Paris soit convoquée en session extraordinaire en septembre 1984 pour examiner la mise en place d'un mécanisme de consultations destiné à préparer, sur le fond, la prochaine session de la Conférence diplomatique.»

LISTE DES PARTICIPANTS

I. Etats

ALGÉRIE¹

Chef de la Délégation

B. Ould-Rouis, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Chefs Suppléants de la Délégation

B. Saci, Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

H. Redouane, Directeur des relations économiques internationales, Ministère des affaires étrangères, Alger

Délégué

A.-R. Bendisari, Attaché, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D')¹

Chef de la Délégation

H. Arnold, Ambassadeur, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Chef Suppléant de la Délégation

E. Steup, Head of Division, Federal Ministry of Justice, Bonn

Délégués

M. Aúz Castro, Judge, Federal Patent Court, Munich

F. Lambach, First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Conseillers

G. Albrechtskirchinger, Lawyer, Frankfurt/Main

H. Bezenberger, Chairman, Industrial Property Committee, Association of German Industry, Director, Hœchst AG, Glashütten

K.J. Heimbach, Director of Patents, Bayer AG, Leverkusen

ANGOLA

Chef de la Délégation

A.A. Dos Santos Sousa, Directeur, Secrétariat d'Etat à la culture, Institut national de la propriété intellectuelle, Luanda

Délégué

M. L. Delgado, Expert technique, Institut national de la propriété intellectuelle, Luanda

ARABIE SAOUDITE²

Délégués

S. Al-Shayea, Counsellor, National Center for Science and Technology, Riyadh

H.S.O. Sindi, Specialist in Scientific Research, National Center for Science and Technology, Riyadh

A. Omair, Attaché (Commercial Affairs), Permanent Mission, Geneva

¹ Membre de l'Union de Paris.

² Membre de l'OMPI mais pas de l'Union de Paris.

ARGENTINE¹*Chef de la Délégation*

F. Jiménez Dávila, Embajador, Representante Permanente Ad-junto, Misión Permanente, Ginebra

Délégué

J. Pereira, Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

AUSTRALIE¹*Chef de la Délégation*

D.M. Sadlier, Ambassador, Permanent Representative, Perma-nent Mission, Geneva

Chef Suppléant de la Délégation

C.H. Friemann, Deputy Commissioner of Patents, Deputy Re-gistrar of Patent, Trade Marks and Designs Office, Depart-ment of Science and Technology, Canberra

Délégués

G.D. Carmichael, Assistant Commissioner (Policy), Patent, Trade Marks and Designs Office, Department of Science and Technology, Canberra

N.D. Campbell, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Conseiller

D.W. Berryman, President, Australian Manufacturers Patents, Industrial Designs, Copyright and Trade Marks Associa-tion, Melbourne

AUTRICHE¹*Chef de la Délégation*

O. Leberl, President, Austrian Patent Office, Director General, Industrial Property Department, Federal Ministry of Com-merce, Trade and Industry, Vienna

Chef Adjoint de la Délégation

G. Mayer-Dolliner, Hofrat, Industrial Property Department, Federal Ministry of Commerce, Trade and Industry, Vienna

Délégués

E. Kubesch, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

F. Trauttmansdorff, First Secretary, Permanent Mission, Ge-neva

H. Sonn, Vice-President, Austrian Chamber of Patent Attor-neys, Vienna

BELGIQUE¹*Chef de la Délégation*

A. Onkelinx, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Chef Suppléant de la Délégation

J.M. Poswick, Conseiller, Mission permanente, Genève

Conseillers

D.M.C. Vandergheynst, Secrétaire d'administration, Service de la propriété industrielle et commerciale, Ministère des affai-res économiques, Bruxelles

F. Gevers, Président du Conseil supérieur de la propriété indus-trielle, Bruxelles

M. Chome, Membre du Conseil supérieur de la propriété indus-trielle, Bruxelles

P. Theunis, Ingénieur, Expert auprès du Conseil supérieur de la propriété industrielle, Bruxelles

BOLIVIE

Délégué

E. Rivera Claussen, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

BRÉSIL¹*Chef de la Délégation*

A. Gurgel de Alencar, Minister Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Délégués

E. Cordeiro, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

M.F. Cruz Filho, Advisor, National Institute of Industrial Prop-erty (INPI), Ministry of Industry and Trade, Rio de Janeiro

P. Franca, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

BULGARIE¹*Chef de la Délégation*

K. Iliev, Directeur général, Institut des inventions et des rationa-lisations, Sofia

Chef Suppléant de la Délégation

D. Popov, Ministre plénipotentiaire, Ministère des affaires étran-gères, Sofia

Délégués

B. Bojinov, Directeur, Chambre de commerce et de l'industrie, Sofia

O. Delev, Deuxième secrétaire, Mission permanente, Genève

S. Boyadjieva, Expert, Ministère des affaires étrangères, Sofia

CAMEROUN¹*Chef de la Délégation*

D. Yong, Représentant permanent adjoint, Mission perma-nente, Genève

Délégué

W. Eyambe, Deuxième secrétaire, Mission permanente, Genève

CANADA¹*Chef de la Délégation*

J.A. Beesley, Ambassador, Permanent Representative, Perma-nent Mission, Geneva

Chef Suppléant de la Délégation

D.S. McCracken, Director General, Policy Research, Analysis and Liaison Directorate, Department of Consumer and Cor-porate Affairs, Ottawa

Délégués

R. Théberge, Counsellor, Policy Research, Analysis and Liaison Directorate, Department of Consumer and Corporate Af-fairs, Ottawa

J. Butler, Special Advisor, Policy Research, Analysis and Liai-son Directorate, Department of Consumer and Corporate Affairs, Ottawa

R. Ballhorn, Desk Officer, Economic Law and Treaty Division, Department of External Affairs, Ottawa

P.A. Van Brakel, Intellectual Property Officer, International Financial and Investment Affairs Division, Department of External Affairs, Ottawa

J. Lynch, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Conseillers

J. Osborne, Counsel, Gowling and Henderson, Barristers and Solicitors, Ottawa

D.A. Hill, Counsel, Smart and Biggar, Ottawa

CHILI²*Délégué*

F. Pérez Walker, Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Délégué Suppléant

P. Barros, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

- CHINE²
- Chef de la Délégation*
Tang Zongshun, Adviser to the Patent Office, Patent Office, Beijing
- Délégués*
Liu Fengyun, Deputy Director, International Cooperation Division, Patent Office, Beijing
Huang Renxun, Expert, Trade Mark Office, State Administration for Industry and Commerce, Beijing
- COLOMBIE²
- Chef de la Délégation*
H. Charry Samper, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra
- Chefs Suppléants*
I. Botero, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra
L. A. Luna, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra
- CONGO¹
- Chef de la Délégation*
A. Gabou, Procureur général près la Cour suprême et Conseiller du Ministre de la coopération, Brazzaville
- Chef Suppléant de la Délégation*
E.F. Loukakou, Directeur, Affaires juridiques et consulaires, Ministère des affaires étrangères, Brazzaville
- Délégués*
D. Ngassaki, Chef de l'Antenne nationale de la propriété industrielle, Ministère de l'industrie et de la pêche, Brazzaville
J.-P. Miamona, Fonctionnaire au Ministère de la coopération, Brazzaville
S. Bayalama, Chef de la Section des questions juridiques, Ministère des affaires étrangères, Brazzaville
- CÔTE D'IVOIRE¹
- Chef de la Délégation*
A. Traore, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève
- Délégués*
M. Komenan, Chef, Division des études d'échange de technologie, Ministère de l'industrie, Abidjan
F.K. Ekra, Conseiller, Mission permanente, Genève
- CUBA¹
- Chef de la Délégation*
C. Lechuga Hevia, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra
- Délégués*
M. Jiménez Aday, Agregado (Asuntos Científicos y Técnicos), Misión Permanente, Ginebra
A. Roca Garciarena, Vice-Director, Oficina Nacional de Inventiones, Información Técnica y Marcas, La Habana
- DANEMARK¹
- Chef de la Délégation*
R. Carlsen, Registrar of Trademarks, Patent and Trademark Office, Ministry of Commerce, Copenhagen
- Déléguée*
L. Østerborg, Head of Division, Patent and Trademark Office, Ministry of Commerce, Copenhagen
- EGYPTE¹
- Chef de la Délégation*
F. El Ibrashi, Ambassador, Ministry of Foreign Affairs, Cairo
- Chef Suppléant de la Délégation*
A.A. Omar, Under-Secretary, Academy of Scientific Research and Technology, President, Patent Office, Cairo
- Délégués*
I.F. Salem, President, Commercial Registration Organization, Cairo
M. Daghash, Counsellor, Permanent Mission, Geneva
A.G.M. Fouad, Director, Industrial Property Affairs, Commercial Registration Organization, Cairo
- EL SALVADOR²
- Chef de la Délégation*
J.L. Lovo Castelar, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra
- Délégué*
C.A. Barahona Rivas, Secretario, Misión Permanente, Ginebra
- EQUATEUR
- Chef de la Délégation*
M. Aleman Salvador, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra
- Chef Suppléant de la Délégation*
G. Ortiz, Diputado/Vocal Principal, Palacio Legislativo, Quito
- ESPAGNE¹
- Chef de la Délégation*
J. Delicado Montero-Ríos, Director General del Registro de la Propiedad Industrial, Ministerio de Industria y Energía, Madrid
- Délégués*
S. Jessel, Directora del Departamento de Estudios y Relaciones Internacionales, Registro de la Propiedad Industrial, Ministerio de Industria y Energía, Madrid
E. Rúa Benito, Director, Departamento de Patentes y Modelos, Registro de la Propiedad Industrial, Ministerio de Industria y Energía, Madrid
A. Casado Cerviño, Jefe, Servicio de Relaciones Internacionales, Registro de la Propiedad Industrial, Ministerio de Industria y Energía, Madrid
L. Nagore San Martín, Consejero de Embajada, Misión Permanente, Ginebra
A.-C. Ortega Lechuga, Jefe, Servicio de Examen y Clasificación de Patentes y Modelos, Registro de la Propiedad Industrial, Madrid
- Délégué Suppléant*
T. de las Heras Lorenzo, Jefe, Servicio de Estudios Documentales y Publicaciones, Registro de la Propiedad Industrial, Madrid
- ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE¹
- Chef de la Délégation*
G.J. Mossinghoff, Assistant Secretary of Commerce and Commissioner of Patents and Trademarks, Department of Commerce, Washington, D.C.
- Chefs Suppléants de la Délégation*
M.K. Kirk, Assistant Commissioner for External Affairs, Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Washington, D.C.

H.J. Winter, Director, Office of Business Practices, Bureau of Economic and Business Affairs, Department of State, Washington, D.C.

Délégués

H.H. Schmitt, Consultant on Intellectual Property Matters to the Secretary, Department of Commerce, Washington, D.C.
L. Schroeder, Industrial Property Specialist, Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Washington, D.C.
G.T. Dempsey, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
L.H. Belgard, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Conseiller Membre du Congrès

T.N. Kindness, Member of Congress, United States House of Representatives, Washington, D.C.

Conseillers

D.R. Dunner, Attorney, Finnegan, Henderson, Farabow, Garret and Dunner, Washington, D.C.
G.M. Frayne, Attorney, Abelman, Frayne, Rezac and Schwab, New York
A.D. Lourie, Vice-President, SmithKline Beckman Corp., Philadelphia, Pennsylvania
J.T. Lanahan, Trade Mark Counsel, UOP Inc., Des Plaines, Illinois
L.T. Pirkey, Attorney, Arnold, White and Durkee, Austin, Texas
T.F. Smegal, Jr., Attorney, Townsend and Townsend, San Francisco, California
R.C. Witte, Patent Counsel, The Procter and Gamble Company, Cincinnati, Ohio
J. Wolfe, Counsel, Committee on the Judiciary, United States House of Representatives, Washington, D.C.

FINLANDE¹

Chef de la Délégation

E. Kekomaki, Ambassador, Director for Legal Affairs, Ministry of Foreign Affairs, Helsinki

Chef Adjoint de la Délégation

T. Kivi-Koskinen, Director General, National Board of Patents and Registration, Helsinki

Délégué

E. Wuori, Deputy Director General, National Board of Patents and Registration, Helsinki

Conseillers

K. Ilander, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
L. Valjente, Attaché, Ministry of Foreign Affairs, Helsinki
S. Henriksson, Head of Legal Department, Confederation of Finnish Industries, Helsinki

FRANCE¹

Chef de la Délégation

R. de Souza, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Chef Suppléant de la Délégation

J.-C. Combaldieu, Directeur du Service et de l'Institut national de la propriété industrielle, Ministère de l'industrie et de la recherche, Paris

Délégués

M. Hiance, Directeur-adjoint chargé des affaires internationales, Institut national de la propriété industrielle, Paris
P. David, Magistrat, Direction des affaires civiles et du sceau, Ministère de la justice, Paris
R. Tinlot, Inspecteur général, Direction de la consommation et de la répression des fraudes, Ministère de la consommation, Paris
J.-M. Momal, Deuxième conseiller, Mission permanente, Genève

L. Nicodème, Secrétaire-adjoint principal des affaires étrangères, Direction des affaires économiques et financières, Ministère des relations extérieures, Paris

J. Chavant, Attaché, Mission Permanente, Genève

Conseiller

A. Fraçon, Professeur, Université de Paris II, Membre du Conseil Supérieur de la propriété industrielle, Paris

GABON¹

Chef de la Délégation

J.-R. Odzaga, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

GHANA¹

Chef de la Délégation

A.J. McCarthy, Counsellor, Acting Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

GRÈCE¹

Chef de la Délégation

P. Apostolides, First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Délégués

A. Cambitsis, Counsellor (Economic Affairs), Permanent Mission, Geneva
I. Rokas, Counsellor, Ministry of Research and Technology, Athens

Conseiller

A. Argyriadis, Professor, University of Athens, Athens

GUATEMALA²

Chef de la Délégation

A. Fajardo-Maldonado, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Délégués

A.I. Pinillos-Schaeffer, Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra
B. Deger-Battaglia, Consejero (Asuntos Económicos), Misión Permanente, Ginebra

HONDURAS²

Chef de la Délégation

I. Romero M., Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Délégué

N.W. Atala, Agregado Comercial, Misión Permanente, Ginebra

HONGRIE¹

Chef de la Délégation

Gy. Pusztai, Président, Office national des inventions, Budapest

Délégués

J. Bobrovzsky, Directeur général, Office national des inventions, Budapest
L. Mohácsy, Directeur général, Commission nationale pour le développement technique, Budapest
G. Bánrévy, Directeur général adjoint, Ministère du commerce extérieur, Budapest
J. Gehér, Rapporteur en chef, Ministère de la justice, Budapest
G. Szénási, Deuxième secrétaire, Ministère des affaires étrangères, Budapest

INDE²*Chef de la Délégation*

R.N. Chopra, Additional Secretary, Ministry of Industry, New Delhi

Délégués

P.R. Chandran, Director, Department of Industrial Development, Ministry of Industry, New Delhi
L. Puri, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE¹*Chef de la Délégation*

I. Darsa, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Chef Adjoint de la Délégation

H.S. Suradimadja, Director, Directorate of Patents and Copyright, General Directorate of Law and Legislation, Department of Justice, Jakarta

Délégués

N. Wisnoemoerti, Counsellor, Permanent Mission, Geneva
R. Tanzil, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
A. Tambunan, Official, Department of Foreign Affairs, Jakarta

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')¹*Chef de la Délégation*

H. Bozorgh Khan, Directeur général, Département des relations internationales, Ministère de l'industrie, Téhéran

Délégués

S. Mohammad Hashemi, Conseiller, Ministère de l'industrie, Téhéran
J. Zahirnia, Troisième secrétaire, Mission permanente, Genève

IRAQ¹*Chef de la Délégation*

I.A. Mahboub, Minister Plenipotentiary, Chargé d'affaires a.i., Permanent Mission, Geneva

Chefs Adjoints de la Délégation

N.H.S. Al-Badran, Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva
A. Jomard, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Délégué

S. Abbas Lafta, Attaché, Permanent Mission, Geneva

IRLANDE¹*Chef de la Délégation*

S. Fitzpatrick, Controller of Patents, Designs and Trade Marks, Patents Office, Dublin

Chefs Adjoints de la Délégation

B. O'Gorman, Assistant Principal, Patents Office, Dublin
M. Kennedy, Assistant Principal, Patents Office, Dublin

ISRAËL¹*Chef de la Délégation*

E.F. Haran, Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Délégué

M.M. Shaton, Counsellor (Economic Affairs), Permanent Mission, Geneva

ITALIE¹*Chef de la Délégation*

G.L. Milesi-Ferretti, Ambassadeur, Délégué pour les Accords

de propriété intellectuelle, Ministère des affaires étrangères, Rome

Chef Suppléant de la Délégation

M. Scialoja, Ministre Conseiller, Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

Délégués

S. Samperi, Directeur, Office central des brevets, Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Rome
L. Vannuccini, Primo Dirigente, Office central des brevets, Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Rome
R. Boros, Conseiller juridique, Direction générale, Programmation et développement, Ministère des participations d'Etat, Rome

Conseillers

L. Sordelli, Professeur ordinaire de l'Université de Sienna, Président du Groupe italien de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Milan
L. Ferrari Bravo, Conseiller juridique, Mission permanente, Genève
C. Fiammenghi, Avocat, Secrétaire du Collège italien des consultants en propriété industrielle et Membre du Groupe italien de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Rome
G. d'Amely Melodia, Conseil en propriété industrielle, Confédération de l'industrie, Rome
M. Bellengui, Expert, Conseil en propriété industrielle, Confédération de l'industrie, Rome

JAMAÏQUE²*Chef de la Délégation*

K.G.A. Hill, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

JAPON¹*Chef de la Délégation*

K. Chiba, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Délégués Suppléants

Y. Hashimoto, Director General, Industrial Property Training Institute, Patent Office, Tokyo
T. Sato, Counsellor, Permanent Mission, Geneva
H. Sato, Counsellor, Permanent Mission, Geneva
T. Fukuda, Counsellor for Legal Affairs, General and Administration Department, Patent Office, Tokyo
S. Ono, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Conseillers

K. Shimizu, Staff Member, Japan Trade Center, Düsseldorf
T. Okabe, General Manager, Patent and Licensing Department, Nippondenso Co., Ltd., Nagoya
Z. Nakamura, Manager, Foreign Patent Affairs, Takeda Chemical Industries, Ltd., Osaka

LIBAN¹*Chef de la Délégation*

I. Kharma, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Chef Adjoint de la Délégation

H. Dimachkie, Premier secrétaire, Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

Délégué

N. Fattal, Secrétaire, Mission permanente, Genève

LIBYE¹*Chef de la Délégation*

M. Zayed, General Director, Secretariat for Economy and Light Industries, Tripoli

Délégué

A. Wahed, Head, Patent Section, Secretariat for Economy and Light Industries, Tripoli

LIECHTENSTEIN¹*Chef de la Délégation*

R. Marxer, Chef de l'Office pour les relations internationales, Vaduz

Chef Suppléant de la Délégation

D. Ospelt, Chef suppléant de l'Office pour les relations internationales, Vaduz

LUXEMBOURG¹*Chef de la Délégation*

J.-L. Wolzfeld, Conseiller, Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

Délégué

F. Schlessler, Inspecteur principal, Service de la propriété industrielle, Ministère de l'économie et des classes moyennes, Luxembourg

MADAGASCAR¹*Délégués*

S. Rabearivelo, Premier conseiller, Mission permanente, Genève
O. Raveloson, Premier secrétaire, Mission permanente, Genève

MAROC¹*Chef de la Délégation*

A. Skalli, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Délégués

M. Halfaoui, Deuxième secrétaire, Mission permanente, Genève
A. Bellouki, Deuxième secrétaire, Mission permanente, Genève

MEXIQUE¹*Chef de la Délégation*

F.J. Cruz González, Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Délégué

J. de Villafranca Andrade, Director General de Invencciones y Marcas, Secretaría de Comercio y Fomento Industrial, México

MONACO¹*Chef de la Délégation*

E. Franzi, Directeur général, Département des finances et de l'économie, Ministère d'Etat, Monaco

MONGOLIE²*Délégué*

S.-O. Bold, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

NIGÉRIA¹*Délégué*

T.O. Oseni, First Secretary (Economic Affairs), Permanent Mission, Geneva

NORVÈGE¹*Chef de la Délégation*

A.G. Gerhardsen, Director General, Norwegian Patent Office, Oslo

Chef Suppléant de la Délégation

M. Ruud, Head of Division, Ministry of Justice, Oslo

Délégués

K.H. Reinskou, Counsellor, Ministry of Justice, Oslo
P.F. Wille, Counsellor, Ministry of Foreign Affairs, Oslo
P.A. Martinsen, Counsellor, Norwegian Patent Office, Oslo

NOUVELLE-ZÉLANDE¹*Chef de la Délégation*

D.F. Kininmonth, Director, Trade Policy, Department of Trade and Industry, Wellington

Délégué

B.T. Lineham, Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

OUGANDA¹*Délégué Suppléant*

J.H. Omara, Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Paris

PAKISTAN²*Chef de la Délégation*

R. Mahdi, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Délégué

S. Bashir, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

PANAMA²*Chef de la Délégation*

J.A. Medrano Valderrama, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Déléguée

R.M. Decerega, Consejero, Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra

PAYS-BAS¹*Chef de la Délégation*

J.J. Bos, President, Patent Office, Rijswijk

Chef Adjoint de la Délégation

W. Neervoort, Member of the Patent Council, Patent Office, Rijswijk

Délégués

H.J. Heinemann, Minister, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
H.J.G. Pieters, Advisor on Industrial Property Matters, Legislation and Other Legal Affairs Department, Ministry of Economic Affairs, The Hague

Conseiller

D. Hijmans, Patent Agent, Rijswijk

PÉROU²*Chef de la Délégation*

R. Villaran Kœchlin, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Délégué

A. Thornberry, Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

PHILIPPINES¹*Chef de la Délégation*

H.J. Brillantes, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Chef Adjoint de la Délégation

T. Syquia, Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Délégué

A.L. Catubig, Attaché, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE¹*Chef de la Délégation*

J. Szomański, Président de l'Office des brevets, Varsovie

Chefs Adjoints de la Délégation

R. Farfal, Président adjoint de l'Office des brevets, Varsovie
J. Zawalonka, Conseiller, Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

Délégués

D. Januszkiewicz, Directeur du Cabinet du Président de l'Office des brevets, Varsovie

P. Matuszewski, Conseiller, Département juridique et des traités, Ministère des affaires étrangères, Varsovie

PORTUGAL¹*Chef de la Délégation*

F. Reino, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Chef Adjoint de la Délégation

J. Mota Maia, Directeur général, Institut national de la propriété industrielle, Ministère de l'industrie et de l'énergie, Lisbonne

Délégués

R.A. Costa de Morais Serrão, Directeur, Service des marques, Institut national de la propriété industrielle, Ministère de l'industrie et de l'énergie, Lisbonne

J. Pereira da Cruz, Agent officiel de la propriété industrielle, Lisbonne

QATAR²*Chef de la Délégation*

M.S.R. Al-Kuwari, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Délégué

A. Al-Gattari, Troisième secrétaire, Mission permanente, Genève

Conseiller

M.A.A. Khalil, Economiste, Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE¹*Chef de la Délégation*

N. Kombot-Naguemon, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Conseiller

L. Yagao-Ngama, Premier conseiller, Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE DE CORÉE¹*Chef de la Délégation*

H. S. Park, Deputy Administrator, Office of Patents Administration, Ministry of Commerce and Industry, Seoul

Chef Suppléant de la Délégation

J.-U. Chae, Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

Délégués

T.-C. Choi, Director, International Cooperation Division, Office of Patents Administration, Ministry of Commerce and Industry, Seoul

S.-D. Kim, Assistant Director, Treaties Division, Ministry of Foreign Affairs, Seoul

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE¹*Chef de la Délégation*

J. Hemmerling, President, Office for Inventions and Patents, Berlin

Chef Adjoint de la Délégation

D. Schack, Director, Department of International Cooperation, Office for Inventions and Patents, Berlin

Délégués

F. Jonkisch, Director, Legal Affairs Department, Office for Inventions and Patents, Berlin

M. Förster, Interpreter, Office for Inventions and Patents, Berlin

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE¹*Chef de la Délégation*

T. Mejia-Ricart Guzman, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Déléguées

M. Alfonseca Bursztejn-Lavigne, Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

A. Bonetti Herrera, Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE DE BIÉLORUSSIE²*Chef de la Délégation*

V.V. Grekov, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE D'UKRAINE²*Chef de la Délégation*

V.G. Batiouk, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE¹*Chef de la Délégation*

W.K. Chagula, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Chef Suppléant de la Délégation

E.E.E. Mtango, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Délégué

S.J. Asman, Counsellor (Scientific Affairs), Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE¹*Chef de la Délégation*

I. Datcu, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Chef Suppléant de la Délégation

I. Marinescu, Directeur de l'Office d'Etat pour les inventions et les marques, Bucarest

Délégué

P. Gavrilescu, Troisième secrétaire, Ministère des affaires étrangères, Bucarest

ROYAUME-UNI¹*Chef de la Délégation*

I.J.G. Davis, Comptroller-General of Patents, Designs and Trade Marks, The Patent Office, London

Chef Suppléant de la Délégation

V. Tarnofsky, Assistant-Comptroller, The Patent Office, London

Délégués

T.W. Sage, Superintending Examiner, The Patent Office, London

J.P. Britton, Principal Examiner, The Patent Office, London

J.W.B. Richards, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

J. Richardson, Legal Advisor, Ministry of Foreign Affairs, London

Conseillers

J.M. Aubrey, Advisor, Courtaulds Limited, Coventry

E.R. Wenman, Advisor, Imperial Chemical Industries Limited, London

C.G. Wickham, Advisor, Confederation of British Industry, London

SAINT-SIÈGE¹*Chef de la Délégation*

O. Rouillet, Avocat, Genève

Délégué

A. Marelle, Expert, Mission permanente, Genève

SÉNÉGAL¹*Chef de la Délégation*

A. Sène, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Délégués

S.C. Konate, Deuxième conseiller, Mission permanente, Genève

A. N'Diaye, Premier secrétaire, Mission permanente, Genève

Délégué Suppléant

M. N'Diaye, Secrétaire, Mission permanente, Genève

SOMALIE²*Chef de la Délégation*

A.S. Osman, Ambassadeur, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

SOUDAN¹*Chef de la Délégation*

H. Ismail, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Chef Suppléant de la Délégation

M.S.E.D. Abbas, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SRI LANKA¹*Chef de la Délégation*

D.M. Jayasekera, Minister (Economic and Commercial Affairs), Permanent Mission, Geneva

Délégués

H.M.G.S. Palihakkara, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

P. Kariyawasam, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE¹*Chef de la Délégation*

G. Borggård, Director General, Royal Patent and Registration Office, Ministry of Commerce, Stockholm

Chef Adjoint de la Délégation

M. Jacobsson, Assistant Under-Secretary, Ministry of Justice, Stockholm

Délégués

P. Nyqvist, Under-Secretary for Legal Affairs, Ministry of Industry, Stockholm

A. Aslund, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Conseillers

L. Körner, Deputy Managing Director, Federation of Swedish Industries, Stockholm

T. Hård, Director, Federation of Swedish Industries, Stockholm

SUISSE¹*Chef de la Délégation*

P. Braendli, Directeur, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Chef Suppléant de la Délégation

R. Kämpf, Chef de la Division des marques, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Délégués

J.-M. Souche, Collaborateur juridique, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

A.-M. Buess, Assistante de la Direction, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

J.-P. Vettovaglia, Ministre, Mission permanente, Genève

M. Kummer, Avocat, Secrétaire du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich

SYRIE¹*Chef de la Délégation*

A. Daoudy, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Délégué

A. Saker, Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva

Délégué Suppléant

M. Sayadi, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

TCHÉCOSLOVAQUIE¹*Chef de la Délégation*

M. Bělohávek, President, Office for Inventions and Discoveries, Prague

Chef Suppléant de la Délégation

J. Prošek, Head of the Trademarks Department, Office for Inventions and Discoveries, Prague

Délégué

V. Benisko, Head of External Relations Department, Office for Inventions and Discoveries, Prague

TRINITÉ-ET-TOBAGO¹*Chef de la Délégation*

W.S. Naimool, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Délégué

M. Lashley, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

TUNISIE¹*Chef de la Délégation*

F. Mebazaa, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Chef Suppléant de la Délégation

K. Gueblaoui, Chargé de Mission, Cabinet du Premier Ministre, Tunis

Chefs Adjoins de la Délégation

M. Blanco, Chargé d'études et Chargé du département de la propriété industrielle et du transfert de technologie, Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle, Tunis

A. Boudhiba, Chargé d'études principal, Département de la propriété industrielle et du transfert de technologie, Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle, Tunis

Conseiller

H. Boufares, Premier secrétaire, Mission permanente, Genève

TURQUIE¹*Chef de la Délégation*

E. Apakan, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Chef Suppléant de la Délégation

M. Çetin, President of the Industrial Property Department, Ministry of Industry and Trade, Ankara

Délégué

Z. Bastürk, Chief, Patent Section, Ministry of Industry and Trade, Ankara

UNION SOVIÉTIQUE¹*Chef de la Délégation*

I. Nayashkov, Chairman, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

Chef Adjoint de la Délégation

V. Zubarev, Director, External Relations Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

Délégués

Y. Gyrdymov, Deputy Director, External Relations Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

V. Rochtchine, Counsellor, USSR Council of Ministers, Moscow

M. Oussov, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

H. Koutakova, Expert, External Relations Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

M. Bogouslavski, Professor, State and Law Institute, USSR Academy of Sciences, Moscow

Conseillers

V. Trousov, Deputy Director, Patent Examination Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

R. Shabanov, Head of Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

B. Nefedov, Senior Advisor, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

URUGUAY¹*Chef de la Délégation*

C. Fernández Ballesteros, Ministro, Representante Permanente Adjunto, Misión Permanente, Ginebra

Chef Suppléant de la Délégation

J. Meyer-Long, Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

VENEZUELA

Chef de la Délégation

G. Pérez-Castillo, Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Chef Suppléant de la Délégation

H. Suárez Mora, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

VIET NAM¹*Chef de la Délégation*

Nguyen Thuong, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Délégué

Vu Huy Tan, Attaché, Mission permanente, Genève

YÉMEN²*Chef de la Délégation*

A. Tarcici, Ambassadeur, Conseiller général, Mission permanente, Genève

YÉMEN DÉMOCRATIQUE

Chef de la Délégation

S.A.S. Fares, Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva

YOUgoslavie¹*Chef de la Délégation*

K.H.E. Vidas, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Délégués

D. Vujičić, Minister Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

D. Čemalović, Independent Counsellor, Federal Patent Office, Belgrade

G. Fejić, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZAÏRE¹*Chef de la Délégation*

Mukamba Kadiata-Nzemba, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

Déléguée

Lukusa Kayembe Nkaya, Premier secrétaire, Mission permanente, Genève

II. Organisations intergouvernementales*Nations Unies: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)*

P. Roffe, Chief, Legal Policies Section, Technology Division, Geneva

R. Dhanjee, Associate Economic Affairs Officer, Technology Division, Geneva

Nations Unies: Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

A. Pathmarajah, Special Representative of the Executive Director, UNIDO, Geneva

R. Kloepzig, Senior Industrial Development Officer, Development and Transfer Technology Branch, Division for Industrial Studies, Vienna

Nations Unies: Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

J. Mizuno, Legal Officer, Geneva

Nations Unies: Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)

A.T. Otten, Counsellor, Non-Tariff Measures Division, Geneva

Agence spatiale européenne (ESA)

R. Oosterlinck, Chef, Service de la propriété intellectuelle, Paris

P. Kallenbach, Ingénieur en brevets, Paris

Communautés européennes

A. McClellan, Conseiller, Bruxelles

J. Delmoly, Membre, Service juridique, Commission des Communautés européennes, Bruxelles

M.B. Schwab, Administrateur principal à la Direction générale du marché intérieur et des affaires industrielles, Commission des Communautés européennes, Bruxelles

H.W. Kunhardt, Administrateur principal auprès du Conseil des Ministres des Communautés européennes, Bruxelles

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)

D. Ekani, Directeur général, Yaoundé

Organisation de l'Unité africaine (OUA)

Y. Afanou, Observateur permanent adjoint (Affaires économiques), Délégation permanente, Genève

K.L.D. Ramasawmy, Conseiller (Affaires sociales), Délégation permanente, Genève

Organisation européenne des brevets (OEB)

J.C.A. Staehelin, Vice-Président, Directorate General 5, Legal Affairs and International Relations, Munich

Secrétariat du Comité intérimaire pour le brevet communautaire

V. Scordamaglia, Chef de Division, Secrétariat général, Conseil des Ministres des Communautés européennes, Bruxelles

H.W. Kunhardt, Administrateur principal auprès du Conseil des Ministres des Communautés européennes, Bruxelles

J. Huber, Administrateur, Bruxelles

III. Organisations internationales non gouvernementales

Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA)

Y. Uchida, Committee Member, Patent Attorney, Tokyo

K. Kato, Committee Member, Patent Attorney, Tokyo

Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI)

M. Soni, President, México

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)

G. Gaultier, Rapporteur général, Paris

G.M. Frayne, Trésorier général, New York

M. Chome, Vice-Président de l'AIPPI et Président du Groupe belge, Bruxelles

R. Harle, Membre d'honneur, Paris

Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI)

P. Nuss, Professeur et Chargé de mission, Strasbourg

Chambre de commerce internationale (CCI)

G. Gansser, Directeur adjoint, Ciba-Geigy S.A., Bâle, Rapporteur, Commission de la propriété industrielle de la CCI, Paris

W.D. Roberson, Associate Patent Counsel, Patent Department, Polaroid Corporation, Cambridge, Massachusetts

B. Wurm, Director, Patent and Trade Mark Department, AB ASTRA, Södertälje

J. Buraas, Représentant de la CCI auprès des Nations Unies, Genève

D. Werbner, Attachée juridique, Secrétariat économique de la CCI, Paris

Conseil des fédérations industrielles d'Europe (CIFE)

G.F. Kunze, Vice-Président, Nestlé S.A., Vevey

Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA)

F. Burmester, Vice-Président (Federal Republic of Germany), Reutlingen

C.P. Feldmann, Vice-Président (Switzerland), Glattbrugg

S.-E. Angert, Vice-Président (Sweden), Stockholm

K.-E. Sundström, Chêne-Bougeries

Licensing Executives Society (International) (LES)

G. Modiano, Member, LES International Activities Committee, Geneva

Pacific Industrial Property Association (PIPA)

K.F. Jorda, President, PIPA, Corporate Patent Counsel, Ciba-Geigy Corporation, Ardsley, New York

W.D. Roberson, Associate Patent Counsel, Patent Department, Polaroid Corporation, Cambridge, Massachusetts

Union des industries de la Communauté européenne (UNICE)

G.F. Kunze, Vice-Président, Nestlé S.A., Vevey

IV. Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

A. Bogsch, Directeur général

K. Pfanner, Vice-directeur général

M. Porzio, Vice-directeur général

L. Baeumer, Directeur de la Division de la propriété industrielle

G. Ledakis, Conseiller juridique

I. Thiam, Directeur du Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieurs avec l'Afrique et l'Asie occidentale

F. Balleys, Chef de la Section du droit de la propriété industrielle, Division de la propriété industrielle

B. Davoudi, Chef de la Section des bâtiments et des services communs

I. Pike-Wanigasekara, Assistante principale, Cabinet du Directeur général

H. Rossier, Chef de la Section du courrier et des documents
Tran-Thi T.-L., Juriste, Section du droit de la propriété industrielle, Division de la propriété industrielle

V. Yossifov, Administrateur de programme, Section du droit de la propriété industrielle, Division de la propriété industrielle

* * *

II.

Groupe de travail chargé des questions techniques relatives à la protection juridique du logiciel

(Canberra, 2-6 avril 1984)

RAPPORT ADOPTÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

I. Introduction

1. Convoqué par le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) conformément à une recommandation faite par le Comité d'experts de l'OMPI sur la protection juridique du logiciel à sa deuxième session (Genève, juin 1983) et suite à l'invitation du Gouvernement australien, le Groupe de travail de l'OMPI chargé des questions techniques relatives à la protection juridique du logiciel (ci-après dénommé «Groupe de travail») s'est réuni à Canberra du 2 au 6 avril 1984.

2. Vingt-cinq experts de 15 pays ont participé à la réunion qui s'est déroulée sous la présidence de M. R. Bell (Australie). M. L. Baeumer (OMPI) a assuré le secrétariat de la réunion. La liste des participants figure à l'annexe II du présent rapport.

3. La réunion a été ouverte par M. Gareth Evans, Attorney-General d'Australie. Celui-ci a souhaité la bienvenue aux participants et a noté que l'incidence des techniques informatiques modernes sur les notions traditionnelles de propriété intellectuelle et industrielle font l'objet d'un débat public très animé en Australie. Il a souligné qu'il est extrêmement important que les pays conjuguent leurs efforts en vue de rendre leurs lois, sinon absolument uniformes, du moins compatibles quant aux principes fondamentaux. Il a appelé l'attention sur le fait que l'OMPI, qui administre la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, s'est attachée depuis 1971 à étudier la question de la protection juridique du logiciel. Notant que le débat en cours a trait en grande partie à la question de savoir si le logiciel est ou doit être protégé par les conventions existantes en matière de droit d'auteur ou s'il doit faire l'objet d'un régime juridique spécial, il a appelé l'attention sur la nécessité pour le droit national et international de suivre l'évolution des techniques et a souligné l'importance de la tâche qui incombe à la réunion: apporter une contribution, grâce à

l'examen de questions techniques telles que les définitions, à la création d'un environnement juridique qui soit le plus propice à l'application de techniques nouvelles au profit de toute l'humanité. L'allocution de l'Attorney-General est reproduite à l'annexe III du présent rapport.

4. M. Arpad Bogsch, Directeur général de l'OMPI, a rappelé le travail entrepris par l'OMPI depuis 1971 en ce qui concerne la rédaction de dispositions types de législation nationale sur la protection du logiciel, la question de l'opportunité d'établir un registre international volontaire pour le logiciel et la question de la protection du logiciel au niveau international. Il a souligné qu'aucune décision définitive n'a été prise et que les travaux se poursuivront. Il a appelé l'attention sur la nécessité de réexaminer les définitions compte tenu des progrès de la technique, et notamment de l'importance des circuits intégrés, qui ont une incidence sur la création et l'emploi de logiciel. M. Bogsch a remercié le Gouvernement australien d'avoir accueilli la réunion. L'allocution du Directeur général est reproduite à l'annexe IV du présent rapport.

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'une présentation sommaire établie par le Bureau international de l'OMPI et intitulée «Questions techniques relatives à la protection juridique du logiciel» (document LPCS/WGTQ/I/2, reproduit à l'annexe I du présent rapport). Le présent rapport ne contient qu'un bref résumé de ces débats et ne rend pas compte de toutes les observations qui ont été formulées. Cependant, toutes les interventions ont été enregistrées sur bande et le secrétariat en a pris note.

II. Définitions et explications techniques

Définitions

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base des paragraphes 3 à 7 du document LCPS/WGTQ/I/2. Les définitions contenues dans les dispositions types de l'OMPI sur la protection du logiciel (ci-après dénommées «dispositions types») ont été examinées à la lumière de l'évolution qui a eu lieu depuis que les dispositions types ont été mises au point en 1977 et de l'évolution à laquelle on peut raisonnablement s'attendre dans un avenir prévisible. D'une façon générale, il a été noté que des changements importants sont intervenus dans les techniques informatiques, en particulier en ce qui concerne la production de programmes d'ordinateur, et que l'on peut encore s'attendre à d'autres changements importants.

7. Son mandat ayant trait aux questions techniques, le Groupe de travail a noté que les diverses

formulations (voir le paragraphe 10 ci-après) proposées pour améliorer les définitions données dans les dispositions types peuvent contenir des explications techniques qui ne sont peut-être pas nécessaires ou appropriées, s'agissant de définitions à faire figurer dans des textes législatifs nationaux ou un traité international. Il a aussi reconnu le fait que les mots doivent être choisis de manière à traduire, dans la mesure du possible, non seulement des sens techniques parfaitement compréhensibles pour des experts informaticiens mais aussi des sens juridiques sur lesquels les tribunaux pourront fonder leurs décisions. Le Groupe de travail a tenu compte de la nécessité d'adapter la rédaction des définitions des objets de la protection juridique au type de protection juridique envisagée, ce qui revient à dire, par exemple, que le libellé de la définition d'un programme d'ordinateur s'inscrivant dans le cadre de la protection par le droit d'auteur serait différent du libellé de cette même définition dans le contexte d'une autre loi. Il a été convenu d'essayer de rédiger initialement les définitions dans le contexte du droit d'auteur.

8. A l'issue d'un débat prolongé, il a été généralement convenu qu'il n'est pas possible, utile ou nécessaire d'essayer de définir des termes de jargon tels que «logiciel» ou «microprogrammation» aux fins de la protection juridique. Il a été également noté que la «documentation auxiliaire» ne nécessite pas de protection spéciale (car elle constitue en général de la documentation déjà susceptible d'être protégée en vertu des principes de droit d'auteur existants) et ne requiert donc pas de définition spéciale.

9. Il a été signalé que la définition d'une «description de programme» donnée dans les dispositions types s'applique mieux à une «spécification de programme» et que, à la lumière de l'évolution récente et de l'évolution prévisible pour l'avenir, la définition d'un «programme d'ordinateur» pourrait inclure dans certains cas une spécification de programme en bonne et due forme. On a fait observer que les programmes consistent non seulement en instructions impératives mais aussi en instructions à caractère déclaratoire, exprimées dans un langage évolué, et que l'importance de ce dernier élément va en augmentant et augmentera probablement encore.

10. Les membres du Groupe de travail ont fait différentes propositions d'amélioration de la définition du «programme d'ordinateur» contenue dans les dispositions types de l'OMPI:

a) «Un programme d'ordinateur est un ensemble bien formé d'instructions capable de commander des systèmes de traitement automatique de l'information afin de réaliser une fonction donnée d'une façon déterminée.»

«La codification d'un programme est une représentation quelconque d'un programme d'ordinateur, exprimée dans n'importe quel langage de programmation, matériellement réalisable au moyen de la traduction par l'homme ou par la machine de son ensemble d'instructions.»

b) «Un programme d'ordinateur est une expression

(ensemble
séquence
collection
combinaison
disposition)

(organisée
structurée
interdépendante)

d'

(instructions*
commandes
formes
symboles)

* incluant de simples déclarations

dans tout langage ou notation

(langage
code)

(haut niveau
intermédiaire
assembleur
machine
micro-code)

sur tout support

(bande
disque
film
microplaquette (puce)
mémoire-morte
circuit)

(magnétique
optique
électrique
manuscrit)

afin de faire

(directement ou indirectement
avec ou sans données)

réaliser

une tâche

(exécuter)

(fonction)

(particulière
spécifique
envisagée)

par un ordinateur.»

(système de traitement de l'information
robot
dispositif)

c) «Une expression sous une forme et sur un support quelconques d'un ensemble de directives (avec ou sans informations associées) afin de faire réaliser une fonction particulière par un dispositif ayant des capacités de traitement d'information.»

d) «Un programme d'ordinateur signifie un ensemble d'instructions interdépendantes permettant de faire réaliser une fonction particulière par un système de traitement de l'information.»

Dans le contexte d'une protection par le droit d'auteur ou semblable au droit d'auteur, un programme d'ordinateur doit être compris comme l'expression d'un ensemble d'instructions interdépendantes permettant de faire réaliser une fonction particulière par un système de traitement de l'information.»

(Dans les paragraphes explicatifs, les termes suivants pourraient notamment être précisés :

- interdépendant, instruction
 - système
 - réaliser, fonction).
- e) «Un programme d'ordinateur est un ensemble structuré d'instructions et/ou d'expressions
- qui peut être décrit sous forme écrite au moyen d'un ou de plusieurs langages de programmation ou de description de niveau équivalent;
 - qui peut être mis sous une forme susceptible d'être mémorisée sur un support déchiffrable par un ordinateur afin de faire fonctionner un ordinateur ou un système de traitement de l'information.»
- f) «Dans le contexte de sa protection par le droit d'auteur, l'œuvre-programme-d'ordinateur est une expression d'un ensemble d'instructions sous une forme ou sur un support quelconques, capable, directement ou indirectement, de faire indiquer, faire accomplir ou faire obtenir une fonction, une tâche ou un résultat particuliers par un système de traitement de l'information.»

Phases d'établissement d'un programme

11. En ce qui concerne l'alinéa 5.b) du document LPCS/WGTQ/I/2, on a signalé l'apparition de nouvelles méthodes permettant de produire automatiquement des programmes à partir de spécifications de programme. Néanmoins, chaque spécification peut être mise en œuvre par plusieurs algorithmes et de nombreux programmes.

Transformation d'une spécification de programme en code source et d'un code source en code objet

12. La question a été posée de savoir comment définir l'acte qui consiste à transformer un programme en passant d'un code source à un code objet: s'agit-il d'une simple reproduction ou d'une adaptation donnant lieu à une nouvelle œuvre? Selon les uns, cette transformation est comparable à celle d'un texte écrit que l'on transpose en symboles binaires aux fins de l'impression et ne constitue donc qu'une simple reproduction. En revanche, selon d'autres, des additions et des suppressions peuvent être effectuées, et des modifications apportées à l'ordre des instructions, de sorte qu'il peut exister plusieurs possibilités pour le résultat de cette transformation. Si l'on peut considérer le compilateur comme un apport intellectuel indépendant, il en résulte que l'acte de la transformation peut être une adaptation et pas seulement une reproduction.

13. Il a été souligné que des considérations analogues peuvent s'appliquer à la transformation d'une spécification de programme en code source et que la thèse de l'adaptation (c'est-à-dire d'une transformation allant au-delà d'une simple reproduction) s'impose même davantage dès lors que la transformation nécessite un apport intellectuel complexe.

Circuits intégrés

14. En ce qui concerne l'alinéa 5.d) du document LPCS/WGTQ/I/2, l'attention a été appelée sur les projets de création d'une forme spéciale de protection pour la conception d'un circuit intégré.

III. Questions concrètes

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base du paragraphe 8 du document LPCS/WGTQ/I/2.

Utilisation d'un programme d'ordinateur pour la commande du fonctionnement d'un ordinateur

16. En ce qui concerne la première question énoncée à l'alinéa 8.a) du document LPCS/WGTQ/I/2, à savoir si l'utilisation d'un programme d'ordinateur pour la commande du fonctionnement d'un ordinateur implique dans tous les cas une reproduction du programme, de l'avis unanime la réponse doit être négative, en particulier étant donné que la question est assortie de la précision «dans tous les cas». A cet égard, on a mentionné les programmes rentrants et les programmes d'ordinateur stockés dans des circuits intégrés, qui peuvent être utilisés directement sans qu'il soit nécessaire d'établir une copie dans l'unité centrale de traitement de l'ordinateur. Une condition préalable de cet emploi direct est la compatibilité technique complète du programme tel qu'il est stocké et de l'ordinateur dans lequel il doit être utilisé. Cette condition est remplie dans le cas des programmes d'ordinateur, tels les programmes enregistrés sur des cartouches à mémoire fixe, qui sont vendus en quantité relativement grande comme biens de consommation, en particulier les programmes destinés à des ordinateurs familiaux ou individuels et les programmes de jeux vidéo. Dans ce contexte, on a aussi mentionné le stockage de programmes d'ordinateur sur des «cartes intelligentes» et des «cartes à microplaquettes», c'est-à-dire des objets qui contiennent à la fois le programme et le dispositif électronique permettant d'exécuter ce programme.

17. La question a été posée de savoir si l'on peut parler de reproduction lorsque l'ordinateur, lors de son fonctionnement commandé par le programme, répète l'une après l'autre toutes les instructions qui

composent celui-ci, ou certaines d'entre elles, mais ne présente jamais le programme dans son ensemble ni n'enregistre de telles instructions sous forme tangible. L'opinion a été exprimée que, dans ce cas, il n'y a pas reproduction étant donné que l'on ne peut considérer une instruction isolée comme une partie suffisamment caractéristique d'un programme et que, quelle que soit la définition retenue, un programme d'ordinateur se compose d'un «ensemble» structuré, et pas seulement d'instructions individuelles indépendantes.

18. L'attention a été appelée sur le fait que le dispositif renfermant le programme et le dispositif commandé par le programme peuvent se trouver en des lieux complètement différents et relever de compétences complètement différentes, les instructions du programme étant véhiculées entre les deux dispositifs par des moyens de transmission à grande distance.

19. Il a été convenu que le chargement d'un programme dans un ordinateur doit être considéré comme une reproduction, mais que ce chargement, et par conséquent la reproduction, ne peut se produire qu'une fois, quel que soit le nombre d'utilisations (et, dans le cas de systèmes à utilisateurs multiples, le nombre de ces derniers).

20. En ce qui concerne la deuxième question énoncée à l'alinéa 8.a) du document LPCS/WGTQ/I/2, il a été convenu que, dans le cas du chargement mentionné au paragraphe 19 ci-dessus, le support sur lequel le programme est reproduit peut être une mémoire centrale ou tout autre support matériel.

Dispositifs techniques de protection permettant d'empêcher ou d'entraver l'utilisation illicite d'un programme d'ordinateur

21. En ce qui concerne l'alinéa 8.b) du document LPCS/WGTQ/I/2, des explications ont été fournies sur les divers moyens techniques existants qui permettent d'empêcher ou d'entraver l'utilisation illicite (et/ou la copie illicite) d'un programme d'ordinateur, à savoir:

- i) chiffrement (permettant de rendre le programme inutilisable pour la copie illicite ou impropre à cet effet);
- ii) incorporation délibérée de défauts;
- iii) incorporation de mots de passe ou d'autres moyens permettant d'identifier les utilisateurs autorisés (par exemple, identification de la voix ou des empreintes digitales);
- iv) limitation des interventions d'entretien et de dépannage sur les programmes aux seuls usagers autorisés et enregistrés;
- v) autres dispositifs électroniques tels que «cartes intelligentes», etc.;

vi) emballage sous cartouche scellée.

22. On a fait observer que l'efficacité de ces moyens dépend des investissements consacrés à leur réalisation et que, jusqu'à présent, il n'existe pas de moyens techniques permettant d'exclure complètement une utilisation ou une copie illicites de programmes; à tout obstacle technique correspondra une solution technique permettant de le surmonter; tout dépend de l'investissement en temps, argent et travail que celui qui souhaite surmonter l'obstacle est prêt à consentir. En outre, l'attention a été appelée sur les inconvénients que les dispositifs techniques de protection présentent pour les usagers autorisés. En tout état de cause, il a été reconnu que la protection technique ne pourra jamais rendre superflue la protection juridique.

IV. Classification des programmes d'ordinateur

23. En ce qui concerne les paragraphes 9 à 12 du document LPCS/WGTQ/I/2, le secrétariat a déclaré que la Classification internationale des brevets n'a été mentionnée qu'à titre d'exemple mais que, quelle que soit la forme de protection envisagée, une classification des programmes d'ordinateur semble utile, sinon nécessaire, aux fins de l'organisation de l'ensemble des programmes existants.

24. Il a été souligné qu'une classification des programmes d'ordinateur serait particulièrement importante pour les utilisateurs de programmes, auxquels elle permettrait un accès sélectif grâce à l'identification des programmes. L'opinion a aussi été exprimée qu'un tel système serait une source de difficultés considérables en raison des classements multiples qui seraient nécessaires et que l'utilité d'un tel système pour les utilisateurs potentiels est pour le moins hypothétique.

25. Il a été mentionné que l'Office japonais des brevets a établi des principes directeurs de brevetabilité des programmes d'ordinateur et qu'environ 20.000 demandes de brevet relatives à des programmes d'ordinateur sont en instance auprès de cet Office.

26. Il a été signalé que le Bureau du droit d'auteur des Etats-Unis d'Amérique enregistre les programmes d'ordinateur sans leur appliquer une classification.

27. L'attention a été appelée sur les systèmes existants de classification des programmes d'ordinateur, établis soit par des utilisateurs importants de programmes d'ordinateur, en particulier les gouvernements et les organisations intergouvernementales, soit par des producteurs de programmes ou d'autres organismes intéressés, tels que les associa-

tions d'utilisateurs ou de producteurs ou des organisations indépendantes, c'est-à-dire les éditeurs de répertoires de programmes d'ordinateur. Les systèmes en question ne sont pas encore suffisamment élaborés pour justifier l'appellation «classification» et ils sont loin d'être uniformes. Toutefois, certains critères de différenciation des programmes apparaissent dans tous ces systèmes, en particulier la destination du programme. Parmi les critères fréquemment utilisés figurent la fonction du programme, le langage dans lequel le programme est exprimé, le type (et la dimension) de l'ordinateur sur lequel il peut être utilisé, l'auteur et/ou l'entreprise d'origine ainsi que la date de création ou de publication. Il a été convenu que des exemples de ces systèmes de classification devraient être transmis au Bureau international de l'OMPI.

28. Il a été noté qu'un système de classification de type traditionnel peut être inadapté aux besoins des utilisateurs. Il a été suggéré qu'un système informatisé de recherche documentaire faisant intervenir toute une gamme d'attributs de programmes pourrait être la seule façon satisfaisante d'exploiter un système de classification de programmes d'ordinateur.

V. Clôture de la réunion

29. Dans son allocution de clôture, M. Pat Brazil, Secrétaire du Département de l'*Attorney-General*, a souligné les progrès qui ont été faits dans l'étude des questions techniques, progrès qui seront importants pour les travaux futurs de l'OMPI sur la question.

30. Le présent rapport a été adopté par le Groupe de travail à sa séance du 6 avril 1984.

ANNEXE I

QUESTIONS TECHNIQUES RELATIVES À LA PROTECTION JURIDIQUE DU LOGICIEL

(Document OMPI LPCS/WGTQ/I/2,
du 24 février 1984)

Présentation sommaire établie par le Bureau international

I. Introduction

1. Le Comité d'experts sur la protection juridique du logiciel (ci-après dénommé «Comité») a recommandé à sa deuxième session (Genève, juin 1983)

qu'un Groupe de travail soit réuni pour examiner certains points techniques, en particulier la définition du logiciel (voir le paragraphe 7 de l'annexe I du document LPCS/II/6). Cette recommandation figurait parmi les conclusions des délibérations du Comité sur un projet de traité pour la protection du logiciel (ci-après dénommé «projet de traité») (document LPCS/II/3). En particulier, ce projet de traité contient les définitions des termes «programme d'ordinateur», «description de programme», «documentation auxiliaire» et «logiciel», qui reproduisent les définitions contenues dans les dispositions types sur la protection du logiciel (ci-après dénommées «dispositions types»). Les dispositions types ont été publiées par l'OMPI en 1978 à l'issue d'un travail préparatoire entrepris, avec l'assistance d'un groupe consultatif, au cours des années 1974 à 1977. Aussi, la question s'est-elle posée au sein du Comité de savoir si, compte tenu du développement rapide des techniques relatives au matériel informatique et au logiciel, il était nécessaire de mettre à jour les définitions en question (voir les paragraphes 37 à 45 du document LPCS/II/6). En outre, il a été suggéré d'examiner également des questions techniques connexes (voir le paragraphe 44 du document LPCS/II/6).

2. Le présent document présente trois types de questions techniques, à savoir les définitions (en particulier celle du programme d'ordinateur), des questions concrètes (en particulier la question de savoir si l'utilisation du programme implique une reproduction) et la question de la possibilité de créer une classification des programmes d'ordinateur. Il ne faut pas voir dans le choix de ces questions l'expression d'une opinion sur des points juridiques ou autres devant être réglés dans un traité international de protection du logiciel. Cependant, on peut penser qu'il s'agit de questions importantes pour un tel traité, sachant qu'il y a peut-être aussi d'autres questions qui devraient être examinées. En tout état de cause, le présent document n'a qu'un caractère préliminaire, tant par sa portée que par son contenu. Les membres du Groupe de travail sont invités à répondre aux questions posées, à en suggérer d'autres, en rapport avec le sujet, et à y répondre.

II. Définitions

3. Selon les dispositions types (article premier) et le projet de traité (article premier), il faut entendre par:

- i) «programme d'ordinateur» un ensemble d'instructions pouvant, une fois transposé sur un support déchiffirable par machine,

faire indiquer, faire accomplir ou faire obtenir une fonction, une tâche ou un résultat particuliers par une machine capable de faire du traitement de l'information;

- ii) «description de programme» une présentation complète d'opérations, sous forme verbale, schématique ou autre, suffisamment détaillée pour déterminer un ensemble d'instructions constituant un programme d'ordinateur correspondant;
- iii) «documentation auxiliaire» toute documentation autre qu'un programme d'ordinateur ou une description de programme, créée pour faciliter la compréhension ou l'application d'un programme d'ordinateur, par exemple des descriptions de problème et des instructions à l'usage d'un utilisateur;
- iv) «logiciel» un ou plusieurs des objets mentionnés aux points i) à iii).

Programme d'ordinateur

4. Au sujet de la définition du «programme d'ordinateur», les observations suivantes ont été faites au sein du Comité (voir les paragraphes 37 à 40 du document LPCS/II/6):

a) la nécessité d'une définition a été mise en doute car cela risquerait d'avoir pour effet d'exclure certains éléments de la protection;

b) la définition semble trop limitée; elle devrait englober le «programme source», le «programme objet», d'autres types de programmes et les différentes étapes d'élaboration des programmes;

c) la terminologie établie par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) devrait être prise en considération;

d) les mots «...un ensemble d'instructions...» devraient être remplacés dans la définition par «... une expression, sous quelque forme que ce soit, d'un ensemble d'instructions...».

5. Compte tenu de ces observations, mais aussi des considérations présentées dans des décisions de tribunaux et dans des articles scientifiques traitant de la protection juridique du logiciel, on peut recenser les questions suivantes:

a) Faut-il entendre par «programme» à la fois l'ensemble d'instructions déchiffrables par machine, stocké sur un support tel qu'un circuit intégré ou une bande magnétique et assurant des fonctions électriques (par exemple, une suite d'opérations permettant ou ne permettant pas le passage du courant électrique), et l'expression écrite de ces instructions? L'expression du programme sous forme déchiffrable par machine est généralement dénommée «code objet», alors que l'expression écrite du programme (qui sert de base au code objet) est généralement dénommée «code source».

Le code source est habituellement exprimé dans un langage de programmation, c'est-à-dire un langage artificiel destiné à exprimer des programmes de calculateur (*sic*, Recueil de normes ISO n° 10 «Traitement de l'information — Vocabulaire», 1982 (ci-après dénommé «Vocabulaire ISO»), 07.02.13), alors que le code objet est habituellement exprimé à l'aide d'un ensemble d'instructions-machine, c'est-à-dire d'instructions pouvant être reconnues par l'unité centrale de traitement du calculateur pour lequel elles sont conçues (Vocabulaire ISO, 07.16.01). En ce qui concerne le code source, une distinction semble être faite entre un langage évolué, tel que le BASIC ou le FORTRAN, et un langage d'assemblage qui se compose d'étiquettes alphanumériques et qui peut être traduit automatiquement par un compilateur en code objet. Ainsi, la création d'un programme d'ordinateur peut revêtir trois expressions successives: la première utilise un langage évolué, la seconde un langage d'assemblage et la troisième un langage machine, les deux premières expressions étant dénommées «code source» et la dernière, «code objet». Par conséquent, la question se pose de savoir dans quelle mesure différentes expressions utilisant un langage d'assemblage et un langage machine peuvent être obtenues sur la base d'une expression particulière utilisant un langage évolué.

b) Quelles sont les phases d'établissement d'un programme d'ordinateur qui précèdent la création du code source? Quelle est la signification du terme «algorithme»? (Le Vocabulaire ISO (01.04.10) définit «algorithme» comme un «ensemble fini de règles déterminées servant à résoudre un problème au moyen d'un nombre fini d'opérations».)

c) Est-ce que certaines parties d'un programme d'ordinateur méritent une définition particulière et, dans l'affirmative, quelles doivent être ces définitions? Par exemple, que signifie «sous-programme»? (Le Vocabulaire ISO (07.08.01) définit «sous-programme» comme un «ensemble ordonné d'instructions pouvant être employé dans un ou plusieurs programmes de calculateur ou bien en un ou plusieurs points d'un même programme».) Qu'entend-on par «symbole mnémonique»? (Le Vocabulaire ISO (04.01.06) définit ce terme comme un «symbole dont la forme est conçue pour aider la mémoire humaine» et donne à titre d'exemple l'abréviation «add» pour «addition»). Qu'entend-on par «représentation», «notation» ou «numération»? (Le Vocabulaire ISO définit «représentation codée en binaire» comme une «notation binaire suivant laquelle chaque caractère est représenté par un numéral binaire» (05.05.04) et «numération décimale binaire» comme une «représentation codée en binaire suivant laquelle chacun des chiffres décimaux est représenté par un numéral binaire» (05.06.01).)

d) Qu'entend-on par «microprogrammation»? Utilise-t-on cette expression pour désigner des circuits intégrés (ou des «microplaquettes») qui renferment un programme d'ordinateur en langage machine? Peut-on donner une définition précise de la «microprogrammation»? (Le Vocabulaire ISO ne se prononce pas sur la question.)

Description de programme et documentation auxiliaire

6. Au cours des délibérations du Comité, des doutes ont été exprimés quant à l'utilité de définir la «description de programme» et la «documentation auxiliaire» (voir le paragraphe 41 du document LPCS/II/6). La question qui se pose est de savoir si l'évolution technique peut avoir une incidence sur ces définitions.

Logiciel

7. Les trois éléments dont, conformément à la définition figurant dans les dispositions types et dans le projet de traité, le logiciel peut se composer ont été examinés dans les paragraphes précédents. La seule question qui semble se poser dans ce contexte est de savoir si le logiciel peut englober d'autres éléments encore.

III. Questions concrètes

8. Deux questions concrètes de caractère technique semblent se poser, qui sont d'intérêt pour la protection juridique du logiciel:

a) Est-ce que l'utilisation d'un programme d'ordinateur pour la commande du fonctionnement d'un ordinateur implique dans tous les cas une reproduction du programme? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette reproduction et celle-ci aboutit-elle à une copie sous forme tangible (par exemple sur bande magnétique)?

b) Dans quelle mesure peut-on éviter ou entraver, grâce à des dispositifs techniques de protection, l'utilisation illicite d'un programme d'ordinateur?

IV. Classification des programmes d'ordinateur

9. Une question technique qui revêt une importance croissante est de savoir s'il est possible de définir des critères (qui pourraient être exprimés par de courts symboles) pour classer les programmes d'ordinateur. Ces critères devraient être acceptés sur un plan international, à l'exemple de la classification internationale des brevets; la classification interna-

tionale des programmes d'ordinateur pourrait même devenir une partie intégrante ou annexe de la classification internationale des brevets.

10. Face à une classification des programmes d'ordinateur, il serait possible de stocker les programmes d'une façon permettant de les retrouver facilement. On pourrait ainsi créer des banques de programmes qui contribueraient à une utilisation plus étendue des programmes d'ordinateur et éviteraient les recoupements dans leur élaboration.

11. Plusieurs critères semblent être envisageables pour caractériser les programmes d'ordinateur, par exemple la nature du langage de programmation utilisé, la destination du programme, etc.

12. S'il est vrai que la création d'une classification soulève non seulement des questions techniques mais aussi des questions d'ordre administratif, il semble néanmoins utile d'avoir sur cette question une opinion préliminaire, fondée sur des considérations techniques uniquement.

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS*

I. Experts

R. Bell (*Australie*); P. Crisp (*Australie*); J.A. Faria Correa (*Brésil*); J.E.M. Galama (*Pays-Bas*); B.R. Gibson (*Nouvelle-Zélande*); A. Grissonnanche (*France*); R.J. Hart (*Royaume-Uni*); T.N. Heming (*Australie*); C.K. Kim (*République de Corée*); J.E.A. Kingston (*Canada*); G.M. Kretzschmar (*République fédérale d'Allemagne*); R. Magnus (*Singapour*); M. Mitsugi (*Japon*); R.O. Nimtz (*Etats-Unis d'Amérique*); S.H. Nycum (*Etats-Unis d'Amérique*); S.S. Oberoi (*Inde*); C.R. Pellegrini (*Suisse*); F.E.R. Ramalho (*Brésil*); G.A. Rose (*Australie*); A.K. Sarmanto (*Finlande*); K.H. Shin (*République de Corée*); V. Siber (*Etats-Unis d'Amérique*); P.A. Smith (*Australie*); P.-Y. Thong (*Singapour*); A. van Wierst (*Australie*).

II. Bureau

Président: R. Bell (*Australie*). *Secrétaire*: L. Baeumer (OMPI).

III. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); L. Baeumer (*Directeur, Division de la propriété industrielle*); R. Harben (*Directeur, Division de l'information*). *Consultant spécial*: M. Najim (*Professeur, Université Mohamed V, Rabat, Maroc*).

* Une liste contenant les titres et fonctions des participants peut être obtenue auprès du Bureau international.

ANNEXE III

ALLOCUTION D'OUVERTURE de M. GARETH EVANS, *Attorney-General* d'Australie:

Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette réunion d'un Comité d'experts sur la protection juridique du logiciel, qui a été convoquée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. A ceux d'entre vous qui viennent d'outre-mer, je souhaite aussi la bienvenue en Australie et, en particulier, dans notre capitale nationale. J'espère que vous trouverez votre séjour ici agréable et productif.

Vous vous trouvez en Australie à un moment où la société, les professionnels de l'informatique et divers milieux gouvernementaux se trouvent aux prises avec l'incidence des techniques informatiques modernes sur les notions traditionnelles de propriété intellectuelle et industrielle.

Cette question qui n'avait guère de portée pratique auparavant fait l'objet d'un débat public exceptionnellement animé depuis la décision prise par la Cour fédérale en décembre 1983 et selon laquelle certaines catégories de logiciel ne sont pas légalement protégées comme «œuvres littéraires» au titre de la loi de 1968 sur le droit d'auteur.

Ce débat a culminé lors d'un colloque qui s'est tenu à Canberra il y a une quinzaine, les 15 et 16 mars, sous l'égide notamment de mon Département. Près de 300 représentants de producteurs de logiciels et de groupes d'utilisateurs étaient réunis; le seul point d'accord entre eux était la condamnation qu'ils prononçaient à mon encontre et à l'égard du Gouvernement (soit parce que nous envisageons une loi de protection, soit parce que nous ne l'avons pas déjà promulguée).

Lorsque j'ai ouvert ce colloque, j'ai déclaré que, en abordant la question de savoir si le logiciel doit être protégé par la loi contre la copie, le Gouvernement considérait qu'une lourde responsabilité pesait sur ceux qui s'opposent à une protection inscrite dans la loi.

En même temps, j'ai précisé que, la décision en cause ayant fait l'objet d'un appel devant l'assemblée plénière de la Cour fédérale, qui a entendu les parties mais n'a pas encore rendu son jugement, le Gouvernement n'envisage pas de prendre de mesures législatives, quel que soit le sens dans lequel celles-ci s'exerceraient, avant de connaître le résultat de l'appel formé auprès de l'assemblée plénière de la Cour fédérale (toutefois, nous reverrions cette

position au cas où il apparaîtrait qu'un délai réellement important en découlerait).

Comme en témoigne votre présence aujourd'hui en Australie, l'expérience récente de notre pays avec le logiciel et d'autres techniques en développement n'est aucunement isolée. Devant une situation internationale de cette nature et les progrès immenses accomplis dans les techniques de transmission de l'information, il est extrêmement important que les pays unissent leurs efforts sous l'égide d'organisations telles que l'OMPI de manière à rendre leurs législations, sinon absolument uniformes, du moins compatibles quant aux principes fondamentaux.

Dans ce climat, la plus grande importance revient à la coopération et à la cohérence internationales, et il faut espérer que les deux grandes Conventions multilatérales relatives à la propriété intellectuelle et industrielle — la Convention de Berne de 1886 et la Convention de Paris de 1883 — se révéleront à la hauteur de la tâche, sinon dans le détail, du moins sur le plan des principes.

Dans ce contexte, on peut se féliciter que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, qui administre ces deux Conventions, s'est attachée à étudier la question de la protection juridique du logiciel — et ce depuis 1971 — en vue de mettre au point des mesures nationales et internationales efficaces.

A ma connaissance, Monsieur le Directeur général, ce processus a commencé en 1971 dans le cadre d'un Groupe consultatif d'experts gouvernementaux et l'étude a ensuite été poursuivie grâce à des experts non gouvernementaux qui se sont réunis quatre fois entre 1974 et 1977: des dispositions types sur la protection du logiciel ont ainsi été publiées pour la première fois par l'OMPI en 1978.

D'autres groupes d'experts se sont réunis en 1979 et 1983 pour examiner l'opportunité et la possibilité d'élaborer un traité international pour la protection du logiciel. Je crois comprendre qu'il s'agit actuellement surtout de savoir si le logiciel est protégé ou doit l'être dans le cadre des conventions existantes sur le droit d'auteur ou s'il faut lui appliquer, en raison de ses caractéristiques distinctives, un régime juridique particulier qui reprendrait des éléments à la fois à la législation sur le droit d'auteur et au droit des brevets.

Si une analyse des délibérations et des consultations aussi approfondies sont très utiles pour la mise au point de mesures juridiques acceptables, elles s'accompagnent d'un inconvénient majeur. L'évolution technique n'attend pas le législateur et, tout comme la technique peut changer au point de ne plus être reconnaissable en l'espace d'une dizaine d'années, voire moins, le dispositif juridique nécessaire pour encadrer cette technique doit être modifié sous peine de devenir périmé.

Il en est d'ailleurs de même pour notre législation nationale, et il est toujours difficile de concilier le souci de procéder à une analyse détaillée et à des consultations étendues, ce qui prend du temps, et celui d'éviter que la solution ne soit dépassée, ou sur le point de l'être, si elle n'est pas adoptée suffisamment vite.

Je crois que la présente réunion a justement pour tâche principale de mettre à jour le débat international et d'examiner à cette fin si les définitions utilisées dans les dispositions types et le projet de traité de l'OMPI reflètent de façon satisfaisante l'état actuel de la technique.

Ce n'est pas là une tâche aisée étant donné que vous aurez à vous mesurer avec un adversaire très coriace. A certains égards, la situation rappelle le vieux paradoxe du lièvre et de la tortue: chaque fois que le lièvre atteint le point où la tortue se trouvait un instant auparavant, la tortue a avancé un peu. Mais la grande différence est qu'ici «l'état de la technique», loin d'être une tortue, progresse lui-même à grands bonds.

Votre tâche est de toute évidence extrêmement importante. Je suis fermement convaincu que maintenir notre législation nationale et internationale parfaitement à jour est le seul moyen de créer l'environnement juridique le plus propice à une application des techniques nouvelles propre à concourir au bien-être de l'humanité tout entière.

Je sais que cette réunion ne portera pas directement sur les principes nationaux ou internationaux de la protection juridique du logiciel. Néanmoins, vos travaux auront une importance fondamentale pour la mise au point et la formulation de ces principes et c'est pourquoi je suis particulièrement satisfait de voir ici réunis les représentants d'un si grand nombre de pays. Vos recommandations porteront une marque vraiment internationale et, à ce titre, elles devraient faire autorité dans le monde entier.

Pour en revenir à mes remarques au sujet du débat qui a lieu actuellement en Australie, nous sommes particulièrement reconnaissants aux experts des Etats-Unis d'Amérique, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et du Japon qui ont bien voulu accepter de diriger les débats lors de notre séminaire public qui aura lieu jeudi prochain. Cela offrira aux Australiens une occasion exceptionnelle de s'informer sur la situation dans quatre pays qui sont à la pointe du progrès technique.

Pour ne pas être accusé de contribuer à ce retard qui est la source de l'obsolescence juridique, je vais maintenant conclure en vous souhaitant, en mon nom propre et en celui de mon Gouvernement, des débats fructueux. J'attendrai avec intérêt le compte rendu des débats de cette réunion d'experts que j'ai maintenant le grand plaisir de déclarer ouverte.

ANNEXE IV

ALLOCUTION D'OUVERTURE de M. ARPAD BOGSCH, Directeur général de l'OMPI

Monsieur l'*Attorney-General*, Mesdames et Messieurs,

La protection du logiciel est une question à l'étude de laquelle s'est attachée depuis dix ans l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle que j'ai l'honneur de représenter ici aujourd'hui.

La première chose que nous ayons faite a été de rédiger des dispositions types pour la protection du logiciel. Ces dispositions types s'adressent au législateur qui doit élaborer des textes de loi sur la question. Publiées en 1977, elles ont été le résultat des travaux d'un groupe consultatif d'experts non gouvernementaux qui s'est réuni une fois par an entre 1974 et 1977, à Genève où l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a son siège.

Quelques années plus tard, nous avons reçu un nouveau mandat de nos organes directeurs. Il s'agissait d'examiner deux questions. L'une d'elles était l'opportunité d'établir un registre international *volontaire* pour le logiciel. Les réactions n'ayant pas été favorables, l'examen de la question a été suspendu pour le moment.

L'autre question était celle de la protection du logiciel au niveau international. En d'autres termes, il s'agissait d'essayer de trouver une réponse à la question de savoir si les traités existant dans le domaine de la propriété intellectuelle obligent les Etats à protéger le logiciel d'origine étrangère et, dans l'affirmative, si les créateurs et propriétaires étrangers de logiciel peuvent vraiment compter sur ces traités. En outre, si la réponse à ces questions était négative, ou pas entièrement positive, il s'agissait d'examiner la possibilité de négocier un nouveau traité multilatéral, tout particulièrement destiné à obliger les Etats contractants à accorder une protection au logiciel d'origine étrangère.

Deux réunions internationales, organisées par l'OMPI, ont été consacrées jusqu'à présent à ces questions. Des représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales intéressées ont été invités à ces réunions, dites réunions d'un «Comité d'experts sur la protection juridique du logiciel». La seconde et dernière réunion a eu lieu au mois de juin dernier. Les travaux ne sont pas terminés, aucune décision définitive n'a été prise et cette activité se poursuivra à l'avenir.

Au cours de la deuxième session du Comité d'experts, il est apparu clairement que l'on n'était plus sûr que la définition du logiciel, telle que le Groupe consultatif précité l'avait établie en 1977, était en-

core valable et que les utilisations et les abus dont le logiciel pouvait faire l'objet étaient encore les mêmes que sept ou dix ans auparavant. Au cours de la décennie écoulée, de nombreuses inventions ont été faites, les circuits intégrés sont devenus d'une importance capitale et de nombreux autres événements ont eu lieu, qui ont une incidence sur la création et l'utilisation du logiciel.

C'est pourquoi, à sa session de l'année dernière, le Comité d'experts a recommandé, à titre de mesure transitoire, que, avant que lui-même ne poursuive ses travaux, un groupe de travail soit réuni «pour examiner certains points techniques, en particulier la définition du logiciel».

C'est ce Groupe de travail qui est réuni ici. Lors de la réunion de l'an dernier, la proposition de réunir ce Groupe de travail a été appuyée le plus vigoureusement par notre éminent Président, M. Robin Bell, qui est un haut fonctionnaire du Département dirigé par M. Evans, *Attorney-General*. C'est là une des raisons pour lesquelles j'ai convoqué le Groupe de travail à Canberra.

Mais il existe aussi une autre raison. En effet, j'ai pensé qu'il était particulièrement approprié de tenir une réunion sur une question aussi moderne que celles que pose l'informatique dans un pays aussi moderne que l'est l'Australie. L'Australie est le pays qui connaît le développement le plus rapide dans le domaine intellectuel et industriel, et c'est un pays dont l'avenir est particulièrement brillant. Les techniques informatiques ne sont-elles pas, aussi, un domaine où l'effort intellectuel et industriel connaît un développement particulièrement rapide et dont les perspectives sont les plus brillantes?

L'idée de tenir cette réunion à Canberra a été confirmée au cours d'une visite que M. Pat Brazil,

Secrétaire du Département de l'*Attorney-General*, a faite à l'OMPI il y a quelques mois, puis la réunion a été approuvée par l'*Attorney-General* lui-même au nom du Gouvernement australien.

Avant de conclure, je voudrais dire combien l'OMPI est reconnaissante au Gouvernement australien, et en particulier à M. Evans, d'avoir bien voulu accueillir cette réunion. C'est là une preuve de l'intérêt que les autorités australiennes portent à la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle. Cet intérêt ne s'étend d'ailleurs pas seulement à des questions purement juridiques, mais aussi au programme de coopération pour le développement de l'OMPI. Ce programme est exécuté, en ce qui concerne les pays en développement d'Asie et du Pacifique, avec une aide particulière de l'Australie, et je souhaite profiter de cette occasion, si vous le permettez, pour rendre hommage au Gouvernement australien pour sa participation généreuse aux rapports que nous entretenons avec les pays en développement de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, et pour les conseils très utiles qu'il dispense à cet égard.

Je souhaite aussi remercier les participants et leur souhaiter la bienvenue. Ils sont tous venus à leurs propres frais, sacrifiant une partie du temps très précieux qu'ils consacrent à leurs activités professionnelles. Nous apprécions beaucoup ce sacrifice. J'espère que la réunion sera utile pour vous tous.

Enfin, j'aimerais remercier, en notre nom à tous, nos hôtes australiens pour leur excellente organisation, déjà évidente, et pour leur hospitalité amicale dont la réputation n'est plus à faire.

Etudes générales

La récente législation sur les brevets et les marques aux Etats-Unis d'Amérique

G.J. MOSSINGHOFF*

* Sous-secrétaire et Commissaire des brevets et des marques, Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, Département du commerce des Etats-Unis d'Amérique.

Nouvelles des offices de propriété industrielle

Administrations nationales et régionales de la propriété industrielle

La liste suivante des administrations nationales et régionales de la propriété industrielle a été établie en avril 1984 et est fondée sur le *Répertoire d'adresses d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle* publié par l'OMPI. Elle comprend tous les pays dans lesquels il existe une administration chargée de la propriété industrielle, d'après les informations dont l'OMPI dispose, ainsi que les quatre organisations régionales de la propriété industrielle.

Cette liste est présentée par ordre alphabétique des noms de pays; les organisations régionales de la propriété industrielle figurent à la fin de la liste. Chaque rubrique contient les informations suivantes: le nom de l'administration compétente, son adresse et le titre et le nom (si disponible) du chef de ladite administration. Dans les pays où les questions relatives aux brevets et aux marques relèvent d'administrations distinctes, ces dernières sont indiquées séparément.

AFRIQUE DU SUD

Direction de l'enregistrement des brevets, marques, dessins et modèles et du droit d'auteur
Ministère de l'industrie et du commerce

Zanza Buildings, 116 Præs Street
Private Bag X400
0001 Pretoria

Registrar of Patents, Trade Marks, Designs and Copyright: H.J. Cœtze

ALGÉRIE

Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle (INAPI)

5, rue Abou Hamou Moussa
Boîte postale 1021
Alger

Directeur général: Dine Hadj-Sadok

ALLEMAGNE, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'

Office allemand des brevets

Zweibrückenstrasse 12
8000 München 2

Président: Dr. Erich Häusser

ANGOLA

Institut national de la propriété intellectuelle
Secrétariat d'Etat à la culture

18, Conde de Vila Rica
Caixa Postal N° 1252
Luanda

Directeur: António Afonso dos Santos

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Direction de l'enregistrement

St. John's

Registrar

ARABIE SAOUDITE (BREVETS)

Office des brevets
Centre national saoudien pour la science et la technique

P.O. Box 6086
Riyadh 11442

Acting Director of the Patent Office:
Dr. Mohammed Ahmed Tarabzouni

ARABIE SAOUDITE (MARQUES)

Section de la propriété industrielle
Département du commerce intérieur
Ministère du commerce

Riyadh

Head of Section: Nawar Al Atibi

ARGENTINE

Direction nationale de la propriété industrielle
Secrétariat à l'industrie et aux mines
Ministère de l'économie

Diagonal Julio A. Roca 651 — 2° s.s.
1322 Buenos Aires

Director Nacional de la Propiedad Industrial: Dr. Miguel Roque Solanet

AUSTRALIE

Office des brevets, des marques et des dessins et modèles
Département des sciences et des techniques

Scarborough House,
Phillip, A.C.T.
P.O. Box 200
Woden, A.C.T. 2606

Acting Commissioner of Patents,
Registrar of Trade Marks and Designs: Pat Smith

AUTRICHE

Office autrichien des brevets
Ministère fédéral du commerce, de l'artisanat et de l'industrie

Kohlmarkt 8-10
Postfach 95
A-1014 Wien
President of the Austrian Patent Office,
Director General of the Industrial Property Department:
Prof. Dr. Otto Leberl

BAHAMAS

Bureau du directeur général de l'enregistrement
Ministère des affaires économiques
6th Floor, General Post Office Bldg.
East Hill Street
P.O. Box N° 532
Nassau
Registrar General: S.A. Bonaby (Mrs.)

BAHRÉÏN

Office de la propriété industrielle
Direction du commerce et des sociétés
Ministère du commerce et de l'agriculture
P.O. Box 5479
Manama
Registrar: Hassan Al Mukharaq

BANGLADESH (BREVETS)

Office des brevets
Division du commerce
Ministère des industries et du commerce
Moon Mansion, 5th Floor
12/K Dilkusha Commercial Area
Dhaka 2
Controller of Patents and Designs: Mahfuzur Rhaman Khan

BANGLADESH (MARQUES)

Bureau des marques
Ministère du commerce
21/2, Khiljee Road
Mohammadpur
Dhaka 7
Registrar of Trade Marks: Md. Moazzam M. Hussain

BARBADE

Bureau du directeur de l'enregistrement de la Cour suprême
Ministère des affaires juridiques
Coleridge Street
Bridgetown

BELGIQUE

Service de la propriété industrielle et commerciale
Administration du commerce
Ministère des affaires économiques
24-26, rue J.A. De Mot
B-1040 Bruxelles
Directeur du Service de la propriété industrielle et commerciale:
Léopold Wuyts

BÉNIN

Service de la propriété industrielle
Direction de l'industrie
Ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie
Boîte postale 363
Cotonou
Chef du Service de la propriété industrielle: Noua Akambi

BOLIVIE

Direction de la propriété industrielle
Direction générale de la normalisation et des techniques
Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme
Avenida Eliodoro Camacho 1488
Casilla 4430
La Paz
Jefe del Departamento de Propiedad Industrial: Dra. Rosario
Jordan Aguilera

BOTSWANA

Direction de l'enregistrement des sociétés, marques, brevets et
dessins et modèles
Ministère du commerce et de l'industrie
P.O. Box 102
Gaborone
Registrar of Companies

BRÉSIL

Institut national de la propriété industrielle (INPI)
Ministère de l'industrie et du commerce
Praça Mauá 7 — 11° Andar
20.081 Rio de Janeiro — R.J.
Président: Arthur Carlos Bandeira

BULGARIE

Institut d'inventions et de rationalisations
Comité d'Etat pour la science et le progrès technique
Boul. G.A. Nasser 52b
1156 Sofia
Directeur général: Dr. Ing. Kristo Iliev

BURUNDI

Service de la propriété industrielle et transfert de technologie
Département de l'industrie
Ministère du commerce et de l'industrie
Boîte postale 492
Bujumbura
Service de la propriété industrielle et transfert de technologie:
Valérie Siniremera (Mme)

CAMEROUN

Service de la propriété industrielle
Direction de l'industrie
Ministère du commerce et de l'industrie
Boîte postale 1604
Yaoundé
Chef du Service de la propriété industrielle: Jean O. Tigbo

CANADA

Direction générale de la propriété intellectuelle
Bureau des corporations
Ministère de la consommation et des corporations
Place du Portage 1 — 5th Floor, Zone 1
50 Victoria Street
Hull, Québec K1A 0E1
Directeur général, Propriété intellectuelle; Commissaire des brevets, Registraire des marques de commerce: J.H.A. Gariépy

CHILI

Département de la propriété industrielle
Sous-secrétariat à l'économie
Ministère de l'économie, du développement et de la reconstruction

Teatinos N° 120, 11° piso, Oficina 22
Santiago

Jefe del Departamento de Propiedad Industrial: Dr. Juan Enrique Ortúzar Latapiat

CHINE (BREVETS)

Office des brevets de la République populaire de Chine
Commission d'Etat pour l'économie

Fucheng Road
P.O. Box 168
Beijing

Director General: Huang Kunyi

CHINE (MARQUES)

Office des marques
Administration d'Etat de l'industrie et du commerce de la République populaire de Chine

10 Sanlihe Donglu
Xichengqu
Beijing

Director of Trademark Office: Li Jizhong

CHYPRE

Service du receveur officiel et directeur de l'enregistrement
Ministère du commerce et de l'industrie

9, Byron Avenue
P.O. Box 1720
Nicosia

Official Receiver and Registrar: Takis L. Christodoulides

COLOMBIE

Division de la propriété industrielle
Direction générale de l'industrie et du commerce
Ministère du développement économique

Edificio Lara
Carrera 13 N° 13-24, Oficina 810
Bogotá

Jefe de la División de Propiedad Industrial: Dra. Luz C. Suárez de Paez

CONGO

Antenne nationale de la propriété industrielle
Direction générale de l'industrie
Ministère de l'industrie et de la pêche

Boîte postale 211
Brazzaville

Chef, Antenne nationale de la propriété industrielle: Daniel Ngassaki

COSTA RICA

Registre de la propriété industrielle
Registre national
Ministère de la justice

Apartado postal 60
2010 Zapote
San José

Directora de Propiedad Industrial: Lic. Anabelle Castro Granados (Sra.)

CÔTE D'IVOIRE

Direction de la normalisation et de la technologie
Ministère de l'industrie

B.P. V 65
Abidjan

Directeur de la normalisation et de la technologie

CUBA

Office national des inventions, de l'information technique et des marques (ONIITEM)
Académie des sciences de Cuba

Calle 13 N° 409 — Esq. a F
Vedado
La Habana

Director, ONIITEM: Ing. Mario Fernández Finalé

DANEMARK

Office des brevets et des marques
Ministère de l'industrie

45, Nyropsgade
1602 Copenhagen V

Director of the Patent Office: Karl Skjødt

EGYPTE (BREVETS)

Office des brevets
Académie de la recherche scientifique et de la technique

101 Kasr El-Eini Street
11516 Cairo

Under Secretary and President of the Patent Office: Eng. Ahmed Aly Omar

EGYPTE (MARQUES)

Administration de l'enregistrement commercial
Ministère de l'approvisionnement et du commerce intérieur

El Tamwin Post Office
99 Kasr El-Eini Street
Cairo

Chairman, Administration of Commercial Registration:
Ibrahim Fahmi Salem

EL SALVADOR

Département du registre des marques de fabrique et de commerce, des brevets d'invention, du droit d'auteur, des noms et signes distinctifs commerciaux
Ministère de la justice — Registre du commerce

Registro de Comercio
3ª Av. Norte y 11ª Calle Poniente
San Salvador

Registrador de la Propiedad Intelectual: Dr. Miguel Angel Gómez

EQUATEUR

Direction générale de la propriété industrielle
Sous-secrétariat à l'intégration
Ministère de l'industrie, du commerce et de l'intégration

Calles Roca N° 533 y Juan León Mera
Apartado postal N° 194-A
Quito

Director General de la Propiedad Industrial: Dr. Hernán Calisto Ruiz

ESPAGNE

Registre de la propriété industrielle
Ministère de l'industrie et de l'énergie

Calle de Panamá 1
Madrid 16

Director General del Registro de la Propiedad Industrial: Julio
Delicado Montero-Ríos

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Office des brevets et des marques
Ministère du commerce des États-Unis d'Amérique

Washington, D.C. 20231

Assistant Secretary of Commerce and Commissioner of Patents
and Trademarks : Gerald J. Mossinghoff

FIDJI

Département de l'administrateur général
Service des affaires juridiques de la couronne

Government Buildings
Box 2226
Suva

Administrator-General: Devendra Pathik

FINLANDE

Office national des brevets et de l'enregistrement

Albertinkatu 25
P.O. Box 18154
SF-00180 Helsinki 18

Director General: Timo Kivi-Koskinen

FRANCE

Institut national de la propriété industrielle (INPI)

26bis, rue de Léningrad
F-75800 Paris Cédex 08

Directeur: Jean-Claude Combaldieu

GABON

Direction de l'industrie
Ministère du commerce et de l'industrie

B.P. 237
Libreville

Chargé de la propriété industrielle: Jean Paulin Mve Nteme

GAMBIE

Cabinet du Procureur général
Direction générale de l'enregistrement
Ministère de la justice

Marina Parade
Banjul

Registrar General: Raymond C. Sock

GHANA

Direction générale de l'enregistrement
Ministère de la justice

P.O. Box 118
Accra

Registrar-General: Dominic M. Mills

GRÈCE (BREVETS)

Section des brevets
Ministère de la recherche et de la technologie

Ermou 2
Athens

Dr. P.N. Koroyannakis

GRÈCE (MARQUES)

Direction de la propriété commerciale et industrielle
Ministère du commerce

Canning Square
Athens

Director: Emile Tiranias

GRENADÉ

Direction de l'enregistrement
Cabinet du Procureur général

St. George's

Registrar: Ernest Wilkinson

GUATEMALA

Office de la propriété industrielle
Ministère de l'économie

6a. Avenida 11-43, Zona 1
Edificio Pan Am, 3^{er} Nivel
Guatemala

Registrador de la Propiedad Industrial: Lic. Victor Lubeck
Rivas Fajardo

GUINÉE

Ministère de l'industrie

B.P. 468
Conakry

Ministre de l'industrie: Capitaine Mohamed Lamine Sakho

GUYANA

Cabinet du Procureur général
Ministère de la justice

Deeds Registry
Law Court Buildings
Georgetown

Head of Industrial Property Office: John Wesley Ramao

HAÏTI

Service de la propriété industrielle
Département du commerce et de l'industrie
Secrétairerie d'Etat du commerce et de l'industrie

Rue Légitime 5
Port-au-Prince

Directeur général du commerce et de l'industrie: Carl Féraillier

HAUTE-VOLTA

Direction générale de l'industrie et de l'artisanat
Ministère du commerce, du développement industriel et des
mines

B.P. 258
Ouagadougou

Chef de la structure de la propriété industrielle: Marie Blanche
Bado (Mme)

HONDURAS

Registre de la propriété industrielle
Direction générale des industries
Secrétariat à l'économie

Edificio Faraj, 4^o Piso
Tegucigalpa D.C.

Registrador de la Propiedad Industrial: Lic. Camilo Z. Bendeck Pérez

HONGRIE

Office national d'inventions

Garibaldi u. 2
P.B. 552

H-1370 Budapest 5

Président: Dr. Gyula Pusztai

ILES SALOMON

Direction générale de l'enregistrement
Ministère de justice et police

P.O. Box. G 15
Honiara—Guadalcanal

Registrar-General: H.J. Broughton

INDE (BREVETS)

Office des brevets
Gouvernement de l'Inde

214, Acharya Jagadish Bose Road
Calcutta 700-017

Controller-General of Patents, Designs and Trade Marks

INDE (MARQUES)

Contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des
marques

Gouvernement de l'Inde

Central Government Building
Maharshi Karve Road
Bombay 400 020

Controller-General of Patents, Designs and Trade Marks

INDONÉSIE

Direction des brevets et du droit d'auteur
Direction générale des lois et de la législation
Département de la justice

Jl. Veteran III/8-A
Jakarta I/4

Director: Supjan Suradimadja

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Office d'enregistrement des sociétés et de la propriété industrielle

Khiabane Khaiyam — Khiabane Varzesh
Sazemane Sabte Asnad va Amlake Keshwar
Téhéran

Director General: Parviz Ahadi

IRAQ

Division de la propriété industrielle
Organisation centrale de normalisation et de contrôle de qualité
Ministère du plan

P.O. Box 13032
Al Jadria
Baghdad

Director of the Industrial Property Division: Hasson Abdul
Rahman Abdul Razak

IRLANDE

Office des brevets
Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme
45, Merrion Square
Dublin 2

Controller of Patents, Designs and Trade Marks: Sean
Fitzpatrick

ISLANDE

Office des brevets et des marques
Ministère de l'industrie

Arnarhvoli
101 Reykjavik

Secretary General: Páll Flygenring

ISRAËL

Office des brevets
Ministère de la justice

Clal Centre
Jaffa Road 97
P.O. Box 767
Jérusalem 91007

Commissioner of Patents, Designs and Trade Marks: Yoel
Arnon Tsur

ITALIE

Office central des brevets
Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

19, via Molise
00187 Roma

Directeur: Prof. Sebastiano Samperi

JAMAÏQUE

Bureau de l'enregistrement des sociétés
Ministère de l'industrie et du commerce

11 King Street
P.O. Box 877
Kingston

Registrar of Companies: Gloria Elaine Edwards (Mrs.)

JAPON

Office japonais des brevets

4-3 Kasumigaseki 3-chome
Chiyoda-ku
Tokyo

Director General: Kazuo Wakasugi

JORDANIE

Section de la protection de la propriété industrielle et
commerciale
Ministère de l'industrie et du commerce

El-Difah El Madani Street
P.O. Box 2019
Amman

Registrar of Patents, Designs and Trade Marks: Khair Baido

KENYA

Direction générale de l'enregistrement

P.O. Box 30031
Nairobi

Registrar of Trade Marks and Patents: Joseph Nguthiru
King'arui

KOWEÏT

Contrôle de l'enregistrement commercial
Ministère du commerce et de l'industrie

P.O. Box 2944
Kuwait

Commercial Registrar: Hussein Abul Malh

LESOTHO

Direction générale de l'enregistrement
Service des affaires juridiques

P.O. Box 33
Maseru 100

Registrar-General: Keorapetse Ray Hlalele (Mrs.)

LIBAN

Office de la protection de la propriété commerciale, industrielle,
artistique, littéraire et musicale
Ministère de l'économie nationale

Rue Artois
El-Hamra
Beyrouth

Chef a.i. de l'Office: Mouhyeddine Tabbara

LIBÉRIA

Bureau des brevets, des marques et du droit d'auteur
Archives centrales nationales
Ministère des affaires étrangères

Monrovia

Director of Archives, Patents, Trade Marks and Copyright:
Robert M. Gray

LIBYE (BREVETS)

Office des brevets
Secrétariat à l'industrie et aux richesses minérales

Al-Jamahiriya Street
Tripoli

Head of Patent Office: Ghalia Chaabane (Mrs.)

LIBYE (MARQUES)

Direction de l'enregistrement des sociétés
Secrétariat au commerce

Al-Jamahiriya Street
Tripoli

Head of Company Registration: Salem Mohammed Rabti

LIECHTENSTEIN

Office de la propriété intellectuelle

FL-9490 Vaduz

Directeur: Benno Beck

LUXEMBOURG

Service de la propriété intellectuelle
Ministère de l'économie et des classes moyennes

19-21, Boulevard Royal
Case postale 97
Luxembourg Ville

Inspecteur principal, Directeur du Service de la propriété intel-
lectuelle: Fernand Schlessler

MADAGASCAR

Direction de l'industrie
Ministère de l'économie et du commerce

B.P. 527
Antananarivo

Directeur de l'industrie: Gérard Reajaonary

MALAISIE

Office des marques et des brevets
Ministère du commerce et de l'industrie

Block 10
Jalan Duta
Kuala Lumpur

Registrar of Trade Marks and Patents: Noriah Abidin (Mrs.)

MALAWI

Direction générale de l'enregistrement
Ministère de la justice

P.O. Box 100
Blantyre

Registrar of Patents, Trade Marks and Designs: Ponomo
Arnold Msiska

MALI

Direction nationale des industries
Ministère d'Etat chargé de l'équipement

Boîte postale 278
Bamako

Directeur général des industries: Kadari Bamba

MALTE

Département du commerce
Ministère du développement économique

Lascaris
Valletta

Comptroller of Industrial Property: Joseph Zammit

MAROC

Office marocain de la propriété industrielle
Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme

8, rue Saint-Dié
Casablanca

Directeur de l'Office marocain de la propriété industrielle: Saïd
Abderrazik

MAURICE (BREVETS)

Ministère du commerce et de la marine

4th Level, New Government Centre
Port-Louis

Permanent Secretary, Ministry of Trade and Shipping: Jacques
Ruben Rosalie

MAURICE (MARQUES)

Le contrôleur des douanes
Direction des douanes et accises

Port-Louis

Comptroller of Customs: G. Stanley

MAURITANIE

Direction de l'industrie
Ministère du commerce et de l'industrie

B.P. 387
Nouakchott

Chef de la structure nationale de la propriété industrielle: Tarou
Soudani

MEXIQUE

Direction générale des inventions, des marques et du développement technologique
Sous-secrétariat au développement industriel
Secrétariat au commerce et au développement industriel

Salvador Alvarado 56, 6° piso
Col. Escandón
11800 México, D.F.

Director General: Lic. Jaime Alvarez Soberanis

MONACO

Direction du commerce, de l'industrie et de la propriété industrielle

Département des finances et de l'économie

8, rue Louis Notari
98 000 Monaco (Principauté)

Directeur: Etienne Franzl

MONGOLIE

Direction de la propriété industrielle
Comité d'Etat pour la science et la technique
Conseil des ministres de la République populaire de Mongolie

49, Kolarov Street
Ulan Bator

Head, Industrial Property Department: Tzerendolgar Hasbator

NICARAGUA

Registre de la propriété industrielle
Ministère de la justice

Apartado postal 2361
Managua

Registrador de la Propiedad Industrial: Dra. María Soledad
Pérez González

NIGER

Direction de l'industrie et de l'artisanat
Ministère des mines et des industries

B.P. 720
Niamey

Directeur: Ibrahim Tampone

NIGÉRIA

Section des marques, des brevets et des dessins et modèles
Division du droit commercial
Ministère fédéral du commerce

New Secretariat
Ikoyi
Lagos

Registrar: O. Adeniji

NORVÈGE

Office norvégien de la propriété industrielle
Ministère de la justice

Postboks 8160 Dep.
N-0033 Oslo 1

Director General: Arne Georg Gerhardsen

NOUVELLE-ZÉLANDE

Office des brevets
Ministère de la justice

Levin House — 330 High Street
Private Bag
Lower Hutt

Commissioner of Patents, Trade Marks and Designs: Kenneth
Sidney Dalefield

OMAN

Direction de l'enregistrement commercial
Ministère du commerce et de l'industrie

P.O. Box 550
Muscat

Director of Commercial Registration: Zahir Taisseer

OUGANDA

Direction générale de l'enregistrement
Ministère de la justice

Parliamentary Buildings
P.O. Box 7151
Kampala

Acting Registrar General: G.A.M. Ndagije

PAKISTAN (BREVETS)

Office des brevets
Ministère de l'industrie

Maqbool Chambers
Shaheed-i-Millar Road
Karachi 8

Controller of Patents and Designs: Mohammad Zafar

PAKISTAN (MARQUES)

Bureau des marques
Ministère du commerce

67, Muslimabad
Dadabhai Naoroji Road
Karachi 5

Registrar of Trade Marks: Riaz Ahmed Malik

PANAMA

Direction générale du registre de la propriété industrielle
Direction nationale du commerce
Ministère du commerce et des industries

Edificio Lotería Nacional de Beneficencia, Piso 17
Apartado 9658 — Zona 4
Panamá 4

Director General: Juan José Ferrán

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Direction générale de l'enregistrement

P.O. Box 1281
Port Moresby

Registrar General: Kere Moi

PARAGUAY

Direction générale de la propriété industrielle
Ministère de l'industrie et du commerce

Coronel Bogado 871
Asunción

Director: Dr. Ramón Alberto Bogado Vásquez

PAYS-BAS

Office des brevets — Octrooiraad
Ministère des affaires économiques

Patentlaan 2 — Plaspølpolder
Postbus 5820
2280 HV Rijswijk (ZH)

Président de l'Office des brevets (Octrooiraad): Jacob Jan Bos

PÉROU

Direction de la propriété industrielle
Institut de recherche technique industrielle et de normalisation
technique (ITINTEC)

Jirón Morelli, 2^a cuadra
Apartado 145 — San Borja, Surquillo
Lima 34

Director de Propiedad Industrial: Dr. Guillermo Valdivia
Mancheogo

PHILIPPINES

Office philippin des brevets
Ministère du commerce et de l'industrie

Midland Buendia Bldg.
403 Gil Puyat Ave.
Makati
Metro Manila

Director of Patents: Cesar C. Sandiego

POLOGNE

Office des brevets de la République populaire de Pologne

Aleja Niepodległości 188/192
P.O. Box 203
00-950 Warszawa

Président: Dr. Jacek Szomański

PORTUGAL

Institut national de la propriété industrielle
Secrétariat d'Etat à l'industrie
Ministère de l'industrie et de l'énergie

Campo das Cebolas
1100 Lisboa

Directeur général: Eng. José Mota Maia

QATAR

Bureau des marques commerciales
Département de l'enregistrement commercial
Direction des affaires commerciales
Ministère de l'économie et du commerce

P.O. Box 1968
Doha

Director of Commercial Affairs and Controller General of
Commercial Registration: Ali H. Khalaf

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Service national de propriété industrielle
Direction du développement industriel et artisanal
Ministère du commerce et de l'industrie

B.P. 1086
Bangui

Responsable du Service national de propriété industrielle:
Amon Lougo-Dino

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Office de l'administration des brevets
Ministère du commerce et de l'industrie

58-3 Seocho-Dong
Kangnam-Ku
Séoul 135

Administrator: Sung Jua Hong

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE

Office des inventions et des brevets de la République démocratique allemande

Mohrenstrasse 37b
P.O. Box 1285
1086 Berlin

President: Prof. Dr. Joachim Hemmerling

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Département du registre de la propriété industrielle
Secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce

Edificio de Oficinas Gubernamentales, 7^o Piso
Av. Francia, esquina Leopoldo Navarro
Santo Domingo

Directora: Dra. Georgina Portes Zarzuela

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Comité pour les inventions de la République populaire démocratique de Corée

Sosong guyok Zangsan Street Ryonmod Dong
Pyongyang

Secretary General: Pyon Jong Ryob

ROUMANIE

Office d'Etat pour les inventions et les marques

5, rue Ion Ghica — Sect. 4
B.P. 52
70418 Bucarest 3

Directeur: Ion Marinescu

ROYAUME-UNI

Office des brevets
Ministère du commerce et de l'industrie

25, Southampton Buildings
London WC2A 1AY

The Comptroller-General of Patents, Designs and Trade
Marks: Ivor J.G. Davis, C.B.

RWANDA

Service de la propriété industrielle
Ministère de l'économie et du commerce

B.P. 73
Kigali

Chef du Service de la propriété industrielle: T. Uzabakiliho

SAINT-CRISTOPHE-ET-NEVIS

Cabinet du Procureur général
Ministère de la justice

Government Headquarters
P.O. Box 164
Basseterre
St. Kitts, W.I.

Attorney-General: S.W. Tapley Seaton

SAINT-MARIN

Bureau des affaires économiques et sociales
Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères et politiques
Palazzo Begni-Belluzzi
San Marino

Dirigente, Ufficio Affari Economico-sociali: Dott. Pietro
Giacomini

SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES

Département du Procureur général
Ministère des affaires juridiques
Kingston

Attorney-General and Minister of Legal Affairs: Grafton C.
Isaacs

SAMOA

Section des brevets, des marques et des sociétés
Ministère de la justice

P.O. Box 49
Apia

Acting Secretary, Department of Justice, Registrar of Patents,
Trade Marks and Industrial Designs: P.M. Asera

SÉNÉGAL

Direction de l'industrie
Ministère du développement industriel et de l'artisanat

B.P. 3179
Dakar

Directeur de l'industrie: Simon Dioh

SEYCHELLES

Directeur de l'enregistrement des brevets et des marques
Division de l'enregistrement
Département des affaires juridiques

P.O. Box 142
Mahé

Registrar General and Registrar of Patents and Trade Marks:
F. Chang-Sam

SIERRA LEONE

Département de l'administrateur et directeur général de
l'enregistrement

Roxy Building
Walpole Street
Freetown

Acting Administrator and Registrar-General: Salimatu
Koroma (Miss)

SINGAPOUR

Office des marques et des brevets

305 Tanglin Road
Singapore 1024

Registrar of Trade Marks and Patents: Ang Koon Hian (Mrs.)

SOMALIE

Office des brevets et des marques
Ministère de l'industrie

P.O. Box 928
Mogadishu

Registrar of Patents and Trade Marks: Halima Kulmie
Warsame (Mrs.)

SOUDAN

Bureau du directeur général de l'enregistrement commercial
Cabinet du Procureur général

P.O. Box 744
Khartoum

Commercial Registrar General: Ali Mohamed Osman Yassin

SRI LANKA

Office des brevets et des marques

5th Floor
267 Union Place
Colombo 2

Registrar of Patents and Trade Marks: Kirthisiri Jayasinghe

SUÈDE

Office royal des brevets et de l'enregistrement
Ministère de l'industrie

Valhallavägen 136
P.O. Box 5055
S-102 42 Stockholm 5

Director General: Göran Borggård

SUISSE

Office fédéral de la propriété intellectuelle

Einsteinstrasse 2
3003 Berne

Directeur: Paul Braendli

SURINAME

Bureau de la propriété industrielle au Suriname
Ministère de la justice

Mr. F.L. Lim A Postraat No. 4 boven
P.O. Box 3014
Paramaribo

Attorney-General, Director of the Bureau for Industrial
Property: Dr. R.M. Reeder

SWAZILAND

Bureau du Directeur général de l'enregistrement
Ministère de la justice

Mbabane House
P.O. Box 460
Mbabane

Registrar General: Edgar S. Kumalo

SYRIE

Direction de la propriété commerciale et industrielle
Ministère du ravitaillement et du commerce intérieur

Rue Salhia
Damas

Directeur de la propriété commerciale et industrielle: Motih
Husni

TANZANIE

Département de l'enregistrement et de la législation
commerciale
Ministère du commerce

10th Floor Co-operative Building
Lumumba Street
P.O. Box 9393
Dar-es-Salaam

Registrar: Richard Benjamin Mngulwi

TCHAD

Service national de la propriété industrielle
Direction de l'industrie
Ministère de l'économie et du commerce

B.P. 424
N'Djaména

Responsable national de la propriété industrielle: Madlongar
Mbaitougara

TCHÉCOSLOVAQUIE (BREVETS)

Office des inventions et des découvertes
19, Václavské nám.
113 46 Praha 1 — Nové Město

Président: Ing. Miroslav Bělohávek

TCHÉCOSLOVAQUIE (MARQUES)

Division des marques et des dessins et modèles industriels
Office des inventions et des découvertes

10, U půjčovny
110 00 Praha 1 — Nové Město

Président: Ing. Miroslav Bělohávek

THAÏLANDE

Division des brevets et des marques
Département de l'enregistrement commercial
Ministère du commerce

Thanon Maharaj
Bangkok 10200

Director-General, Department of Commercial Registration:
Chare Chutharatkul

TOGO

Direction de l'industrie
Ministère du plan, de l'industrie et de la réforme administrative

B.P. 831
Lomé

Chef de la Division de la propriété industrielle: Kato Koakou

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Département du Directeur général de l'enregistrement

Red House
P.O. Box 390
Port of Spain

Registrar General: Errol D.S. Braithwaite

TUNISIE

Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI)
Ministère de l'économie nationale

B.P. 23
1012 Tunis Belvédère

Président Directeur général: Ali Ben Gaïd

TURQUIE

Département de la propriété industrielle
Ministère de l'industrie et de la technologie

Tandogân
Ankara

President of the Industrial Property Department: Metin Çetin

UNION SOVIÉTIQUE

Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes

M. Cherkassky per. 2/6
Moscow (Centre), GSP, 103621

Chairman: Ivan S. Nayashkov

URUGUAY

Direction de la propriété industrielle
Ministère de l'industrie et de l'énergie

Rincón 719
Montevideo

Interventor, Dirección de la Propiedad Industrial: Dr. Julio E.
Marmolejo

VANUATU

Direction de l'enregistrement et du receveur général

P.O. Box 92
Port Vila

Registrar-Receiver General: Stanley Uren

VENEZUELA

Registre de la propriété industrielle
Ministère du développement

Centro Simón Bolívar
7° piso de la Torre Sur
Caracas 1010

Registrador de la Propiedad Industrial: Dra. Haydée Maradei
de García

VIET NAM

Office national des inventions
Comité d'Etat pour la science et la technique

39 Tran Hung Dao
Hanoi

Director: Dr. An Khang

YÉMEN

Département du registre et des marques
Direction de l'enregistrement commercial et des sociétés
Ministère de l'économie

Sanaa

Director of the Department of the Registry and Trademarks:
Aly Mohamed Thabet

YÉMEN DÉMOCRATIQUE

Direction générale de l'enregistrement
Ministère de la justice

P.O. Box 5030
El Maalla
Aden

Registrar of Trade Marks, Patents and Designs: Hussein N.M.
Momin

YOUgoslavie

Office fédéral des brevets

Uzun Mirkova 1
11001 Beograd

Director

ZAÏRE

Service de la propriété industrielle
Direction de l'industrie
Département de l'économie nationale, de l'industrie et du
commerce extérieur

Boulevard Colonel Tshatshi N° 60
Kinshasa/Gombe

Chef du Service de la propriété industrielle: Mukuna Kakolela

ZAMBIE

Directeur de l'enregistrement des brevets, des marques et des
dessins et modèles
Ministère du commerce et de l'industrie

Kwacha Annex House, Cairo Road
P.O. Box 32075
Lusaka

Registrar: Anderson Ray Zikonda

ZIMBABWE

Office du contrôleur des brevets, des marques et des dessins et
modèles industriels
Ministère de la justice et des affaires juridiques et parlementaires

Electra House, Samora Machel Avenue
P.O. Box 8033, Causeway
Harare

Controller of Patents, Trade Marks and Industrial Designs:
Ronald Pearson Moul

* * *

BUREAU BENELUX DES MARQUES (BBM)
BUREAU BENELUX DES DESSINS OU MODÈLES (BBDM)

Bankastraart 151
2585 EM La Haye
Pays-Bas

Directeur: Dr. L.J.M. van Bauwel

OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB)

Erhardtstrasse 27
D—8000 Munich 2
République fédérale d'Allemagne

Président: Dr.h.c. J.B. van Benthem

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
(OAPI)

Place de la Préfecture
B.P. 887
Yaoundé
Cameroun

Directeur général: Denis Ekani

ORGANISATION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE
ANGLOPHONE (ESARIPO)

P.O. Box 4228
Harare
Zimbabwe

Director: J.H. Ntabgoba

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1984

- 17 et 19 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail en faveur des pays en développement
- 18 au 21 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
- 18 au 21 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)
- 24 au 28 septembre (Genève) — Sessions ordinaires du Comité de coordination de l'OMPI et des Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne; Assemblée de l'Union de Paris (session extraordinaire); Assemblée de l'Union du PCT (session extraordinaire)
- 8 au 10 octobre (Doha) — Comité d'experts régional sur les modalités d'application dans les pays arabes des dispositions types sur les aspects «propriété intellectuelle» des expressions du folklore (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 15 au 19 octobre (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail préparatoire
- 22 au 26 octobre (Genève) — Comité d'experts sur la question de la titularité du droit d'auteur et ses conséquences dans les relations entre employeurs et auteurs employés ou salariés (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 5 au 9 novembre (Genève) — Comité d'experts sur les inventions biotechnologiques
- 19 au 23 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupes de travail sur les questions spéciales et sur la planification
- 26 au 30 novembre (Paris) — Comité d'experts sur les problèmes de droit d'auteur en matière de location de supports d'œuvres (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 26 au 30 novembre (Genève) — Classification internationale des brevets (CIB) — Comité d'experts
- 3 au 7 décembre (?) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 10 au 14 décembre (Paris) — Groupe d'experts sur les aspects «propriété intellectuelle» de la protection du folklore au niveau international (convoqué conjointement avec l'Unesco)

1985

- 23 septembre au 1^{er} octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)

Réunions de l'UPOV

1984

- 6 au 10 août (Hanovre) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, et Sous-groupes
- 8 au 11 octobre (Valence) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières, et Sous-groupes
- 16 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 17 au 19 octobre (Genève) — Conseil
- 6 et 7 novembre (Genève) — Comité technique
- 8 et 9 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

Autres réunions concernant la propriété industrielle

1984

Centre d'études internationales de la propriété industrielle — 3 octobre (Strasbourg) — Demi-journée d'études sur la propriété industrielle et vingtième anniversaire du CEIPI

Fédération internationale pour le droit européen — 19 au 22 septembre (La Haye) — 11^e Congrès

Ligue internationale contre la concurrence déloyale — 27 au 30 septembre (Milan) — Congrès

Organisation européenne des brevets — 4 au 7 décembre (Munich) — Conseil d'administration

Pharmaceutical Trade Marks Group — 18 et 19 octobre (Toulouse) — 29^e Congrès

1985

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — 13 au 19 mai (Rio de Janeiro) — Comité exécutif

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle — 3 au 7 juin (Augsbourg) — Congrès mondial

Gouvernement japonais — 18 et 19 avril (Tokyo) — Célébration et Symposium de commémoration du Centenaire du système de propriété industrielle japonais

1986

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — 8 au 13 juin (Londres) — XXXIII^e Congrès



